

Observatoire économique et financier

1ÈRE ÉDITION - OCTOBRE 2023

Édition spéciale filière vinicole

Clôture 2021

HCCA
Haut Conseil de la Coopération Agricole


LA COOPÉRATION AGRICOLE
VIGNERONS COOPÉRATEURS



SOMMAIRE

- 1** ÉDITORIAL
- 2** 1. CONTEXTE ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE SUR LA PÉRIODE 2017 À 2022
- 4** 2. CHIFFRES CLÉS : LES COOPÉRATIVES VINICOLES AU SEIN DE LA PRODUCTION FRANÇAISE DE VIN
- 12** 3. OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DU HCCA
 - 3.1. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE
 - 3.2. RÉSULTATS ET ANALYSE
- 21** 4. LA GOUVERNANCE DES CAVES COOPÉRATIVES
- 30** 5. LES MESURES D'AIDES POUR LA FILIÈRE VIN : QUEL IMPACT POUR LES CAVES COOPÉRATIVES ?
 - 5.1. CADRE GÉNÉRAL
 - 5.2. MESURE INVESTISSEMENT
 - 5.3. MESURE PROMOTION PAYS TIERS
- 35** 6. LES ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX DES CAVES COOPÉRATIVES
- 36** GLOSSAIRE
- 37** CONCLUSION ET REMERCIEMENTS

ÉDITORIAL



Nous sommes heureux de vous présenter cette édition spéciale de l'observatoire économique et financier de la filière vinicole. Ce document vous présente une analyse pluriannuelle de l'évolution des coopératives viticoles sur la période 2017/2022. Il est le fruit d'une collaboration active entre les équipes du HCCA, de La Coopération Agricole Vignerons Coopérateurs ainsi que de l'Interprofession et de France Agrimer.

Au cours de cette période, la filière vitivinicole française a été secouée par une série d'événements climatiques, économiques ou même géopolitiques qui ont bousculé les habitudes et les trajectoires :

- Des récoltes historiquement basses (2017 et 2021) à la suite d'épisodes de gel très violents, de sécheresses et plus globalement un impact du changement climatique qui se fait durement sentir ;
- La crise du Covid qui, en mettant à l'arrêt l'économie mondiale, et plus particulièrement les bars et restaurants, a coupé la filière vin de la moitié de ses débouchés habituels pendant près de deux ans ;
- Enfin, la géopolitique mondiale en 2019 et 2020, avec les taxes américaines sur les vins français importés aux USA comme sanction dans le cadre du conflit Boeing-Airbus, ou encore la guerre en Ukraine ayant pour conséquence l'inflation et la raréfaction des approvisionnements en matières sèches.

Dans ce contexte la filière vitivinicole a bénéficié de plusieurs dispositifs d'aides inédits : distillation et

stockage privé en 2020 et 2021, aides aux entreprises touchées par le Covid, aides liées au gel de 2021 et nouvelle distillation prévue en 2023.

Les caves coopératives se sont adaptées à ces crises et elles ont joué - c'est leur ADN même - le rôle d'amortisseur des crises. Elles ont répondu également aux nouvelles demandes sociétales sur le bio ou la Haute Valeur Environnementale (HVE). Elles tentent également de se réinventer sur le marché avec de nouveaux produits, de l'innovation, et une adaptation constante aux attentes des consommateurs.

Le secteur des vins et spiritueux est placé au rang de deuxième contributeur au solde de la balance commerciale française, juste après l'aéronautique. Le Champagne, le Cognac, les grands vins de Bordeaux et de Bourgogne y prennent en valeur une grande part, avec une notoriété mondiale qui les situe dans les produits de « luxe ». Cependant, les vins valorisés à moins de 3 euros la bouteille représentent 50 % des volumes exportés, comme de la consommation intérieure. La première marque représente moins de 1 % des ventes.

La présente publication, qui couvre la période 2017-2022, concerne la filière vitivinicole hors Champagne et Cognac. Elle donne quelques clés de compréhension de l'évolution des caves coopératives sur cette période qui marque, à bien des égards, une rupture avec les années antérieures.



François MACÉ,
Président de la section
Économique et Financière du HCCA



Joël BOUEILH,
Président des Vignerons
Coopérateurs de France

1. CONTEXTE ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE SUR LA PÉRIODE 2017 À 2022

La filière vitivinicole a traversé une période marquée par une série d'événements significatifs de 2017 à 2022.

En premier lieu, l'impact du changement climatique a été l'un des facteurs les plus préoccupants pour la filière. Les épisodes de gel printanier, de sécheresse estivale et de chaleur extrême affectant les rendements et la qualité des récoltes ont entraîné des conséquences dévastatrices sur les vignobles dans de nombreuses régions vitivinicoles. Résultat : des pertes financières considérables pour les viticulteurs, qui ont dû faire face à des diminutions de récoltes à la fois en qualité et en quantité. Les années 2017 et 2021, en particulier, sont celles qui ont connu, en France, les plus petites récoltes depuis la seconde guerre mondiale. Ces deux années-là, le gel a réduit de plus de 30 % la récolte annuelle. Mais les années pluvieuses avec recrudescence de maladies comme 2018 ou de sécheresse extrême comme 2022 fragilisent également le vignoble de sorte que l'on peut dire qu'il n'y a pas eu d'année véritablement normale sur cette période.



La perte de volumes de production a été disparate mais la conséquence est toujours la même : des producteurs perdent de la récolte et donc des revenus. Les caves coopératives doivent faire face à une augmentation des charges fixes elles connaissent des difficultés pour approvisionner les marchés et déployer des stratégies de conquête de nouveaux marchés. Quand la récolte revient à un niveau correct, ces difficultés demeurent en effet pour reconquérir les marchés perdus.

En second lieu, la filière vitivinicole a été confrontée à des tensions commerciales internationales et d'après guerres tarifaires. Les droits de douane et les restrictions commerciales ont entraîné une diminution des exportations de vin dans des marchés clés tels que les États-Unis et la Chine. Les États-Unis, l'un des plus grands marchés pour nos producteurs français, ont imposé des droits de douane sur les vins importés de l'Union européenne et d'autres pays producteurs, dans le cadre du conflit Airbus et Boeing. Ils ont décidé la taxation des vins tranquilles en bouteille à 25 % ad valorem à partir d'octobre 2019. Cette taxation a brutalement ralenti le marché américain avec des conséquences importantes pour les opérateurs engagés sur ce marché, ce qui a entraîné une diminution des exportations et une perte de parts de marché, notamment sur la période 2019-2020. Cette situation a eu un impact très négatif sur le marché du vin français et cela d'autant plus que nos concurrents européens italiens et espagnols n'étaient pas impactés de la même manière par ces sanctions.

Parallèlement, la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions majeures sur la filière vitivinicole. Les confinements et les restrictions imposées pour contenir la propagation du virus ont perturbé marginalement les activités de production et de manière très importante la distribution. Le confinement en Chine en début d'année 2020 a donné un coup d'arrêt aux échanges dans une période traditionnellement active avec le nouvel an chinois.

En France, le confinement en mars et avril 2020, la fermeture temporaire des restaurants, bars et établissements de dégustation - fermetures observées quasiment dans toute l'Europe - a entraîné une large baisse

de la demande et une diminution des ventes. De plus, les annulations d'événements viticoles et les restrictions sur les voyages ont limité les possibilités de promotion et de commercialisation des vins. Les ventes en magasin ont été affectées, bien que certaines régions aient connu une augmentation de la demande de vins locaux en raison de la tendance à la consommation locale. Les viticulteurs ont dû revoir leurs stratégies de vente, se tourner vers le commerce en ligne et trouver des moyens créatifs de promouvoir leurs produits. Globalement la période a été difficile pour les opérateurs centrés sur le marché de la restauration hors domicile ou l'export, plus facile pour les opérateurs ciblant la grande distribution.

À la suite des principaux confinements, il faut noter des rebonds d'achats, sans doute de rattrapage mais la tendance générale à la baisse de consommation qui existait déjà en France s'est trouvée accélérée depuis 2021.

Dès le début du confinement, en faisant l'analyse de l'impact rapide qu'allait avoir la baisse de consommation sur le marché, la filière viticole a porté une demande de déclenchement de **distillation de crise**. Cette demande a été construite autour d'un prix d'indemnisation de la distillation cohérent avec le marché et permettant d'éviter un effondrement des cours. Mais la demande a également été conçue dans un souci de simplification administrative, de fluidité et de mécanismes simples pour les entreprises, ainsi que pour FranceAgriMer qui en a eu la gestion. La réponse des pouvoirs publics a été à la hauteur de la mobilisation professionnelle puisque la mesure de distillation de crise a été déclenchée pour 2,6 millions d'hectolitres et 211 millions d'euros de budget. Cette mesure a permis de stabiliser le marché en évitant un effondrement des prix. Elle a bénéficié largement aux caves coopératives qui ont été nombreuses à utiliser le dispositif.

Dans un deuxième temps, après la récolte 2020, les organisations professionnelles ont demandé et obtenu le déclenchement de **mesures de stockage privé** pour lisser les volumes disponibles sur plusieurs mois en finançant le surcoût du stockage. Malgré la simplification du dispositif, des difficultés de gestion ont retardé le règlement d'un certain nombre de dossiers. La mobilisation soutenue et solidaire des organisations professionnelles a permis d'aboutir à la mise en place du dispositif. Cette mesure mise en œuvre fin 2020 et début 2021 ne s'est concrétisée que courant 2021.



Par ailleurs, la fin de l'année 2020 a vu émerger la demande d'une nouvelle mesure de restructuration différée du vignoble. La structuration de la demande professionnelle a permis d'aboutir à un accord de principe de l'administration française et de la Commission Européenne.

1. CONTEXTE ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE SUR LA PÉRIODE 2017 À 2022

Le Gouvernement a décidé à la suite du gel 2021, une **mesure d'accompagnement des entreprises dépendantes des exploitations touchées par le gel**. C'est en particulier le cas de nos caves coopératives. Après de nombreux échanges avec le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, une mesure de subvention a finalement été notifiée à la Commission Européenne. Cette mesure prévoit l'accompagnement des entreprises ayant perdu en 2021 plus de 20 % de volume par rapport à une des 4 années précédentes. L'entreprise devait également avoir perdu 30 % d'EBE entre ces deux années et dépendre à au moins 65 % du territoire gelé. Dans ces conditions, la subvention était fixée initialement à 50 % du différentiel d'EBE. Une enveloppe de 150 M€ a été ouverte pour les filières vins et fruits et légumes. La possibilité de comparer les pertes de 2021 à une des 4 années précédentes est une demande portée par les Vignerons Coopérateurs de France (VCF). Acceptée par la Commission européenne, elle a constitué un des ajustements qui ont rendu cette mesure globalement opérationnelle. Pour autant le principe de retenir une perte d'EBE comme critère d'accès à l'aide n'était pas pertinent pour nos caves coopératives dont le rôle premier est de rémunérer les adhérents et donc de limiter autant que faire se peut le niveau de l'EBE. Les Vignerons Coopérateurs de France ont accompagné de manière soutenue les adhérents en 2022 et 2023 dans la mise en œuvre du dispositif qui sera effectif à la clôture des comptes 2022. Le bilan de cette mesure fait apparaître que 192 caves coopératives, soit près du tiers des caves coopératives de France ont bénéficié de cette mesure pour un montant de 42M€ soit un montant moyen de près de 220 K€ /cave. Les subventions ont été réparties entre la Nouvelle Aquitaine (52 %), l'Occitanie (26 %) et la Bourgogne (6,6 %).

Enfin en 2022, la production viticole s'élève à 45,4 millions d'hectolitres, soit un niveau supérieur de 6 % à la moyenne 2017-2021. La hausse concerne particulièrement les bassins de Champagne, de Bourgogne, du Jura, les vignobles du pourtour méditerranéen et de Charentes. Après la très faible récolte 2021, conséquence de l'épisode de gel sévère au printemps, cette hausse sur un an couvre l'ensemble des catégories de vins, à l'exception des vins pour eaux-de-vie. Les vendanges se sont achevées précocement dans presque tous les bassins. C'est surtout le déficit de pluie à partir du printemps et les fortes chaleurs à l'été qui constituent les événements marquants de l'année 2022. Ces accidents climatiques ont réduit le potentiel dans plusieurs bassins, notamment dans le Sud-Ouest et en Alsace. Les précipitations tardives à la fin de l'été ont eu une incidence positive sur les volumes de production dans les Charentes et en Languedoc-Roussillon.

De plus, les températures anormalement douces jusqu'à la fin de l'année 2022 ont pu favoriser le commerce de vin, notamment en blancs et en rosés.

Les ventes de vins tranquilles en grande distribution ont représenté 136 millions de cols pour un chiffre d'affaires de 1,1 milliards d'euros en cumul (baisse de 2 % en volume par rapport à 2021 et 3 % en valeur par rapport à 2021). Mais l'année 2022 a été marquée par la crise en Ukraine, provoquant, avec l'augmentation générale des prix des intrants et des matières sèches, l'explosion des charges. D'importantes ruptures de stocks et une inflation extrêmement élevée ont également été constatées.

La guerre en Ukraine a conduit à des tensions politiques et économiques entre la Russie et de nombreux pays occidentaux, y compris la France. En réponse à l'agression russe, de nombreux pays ont imposé des sanctions économiques à la Russie, ce qui a eu un impact direct sur le commerce des produits agricoles, dont un certain nombre d'intrants.

En France et dans l'ensemble des pays européens, l'inflation s'est installée comme une conséquence directe de la guerre. L'augmentation des prix a conduit de nombreux consommateurs à arbitrer leurs achats. La tendance à la baisse de consommation déjà présente, s'est trouvée renforcée par cette nouvelle crise de la demande. Les vins effervescents, blancs et en partie rosés s'en sortent raisonnablement bien, mais les rouges et une partie des rosés sont gravement touchés par cette déconsommation.

En conséquence, la filière française mais également européenne a entamé 2023 avec de nouvelles demandes de mesures de crise. L'une d'elles porte sur la distillation et a été rendue applicable par le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire en juin 2023.

Malgré ces défis, la filière vitivinicole a su faire preuve de résilience et d'adaptation. De nombreux viticulteurs ont adopté des pratiques agricoles durables pour faire face au changement climatique et préserver la qualité des raisins. Certains ont investi dans des technologies de protection contre le gel, d'autres ont adopté des techniques de gestion des sols, utilisé des couvertures végétales pour protéger les vignes, ou encore cultivé de nouvelles variétés de raisins résistantes aux maladies.

Les viticulteurs ont cherché de nouvelles opportunités sur les marchés nationaux et internationaux. Ils ont exploré des canaux de distribution en ligne, élargissant ainsi leur portée et leur accessibilité. La demande croissante pour des vins de qualité et l'intérêt croissant pour la consommation locale ont également offert des opportunités de croissance. Les vins biologiques et biodynamiques ont gagné en popularité, reflétant une demande croissante pour des produits respectueux de l'environnement et de la santé.



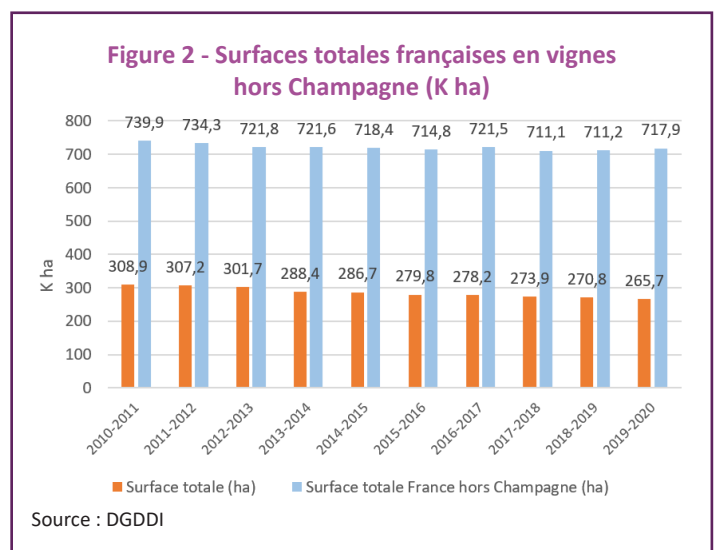
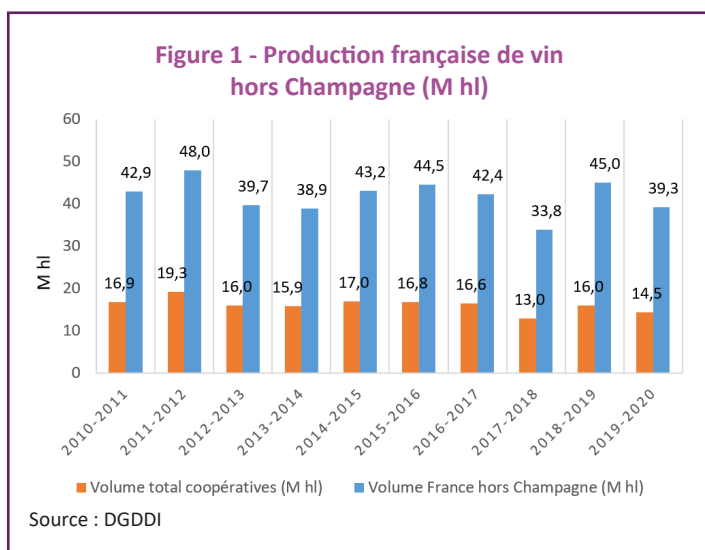
En conclusion, la période de 2017 à 2022 a été marquée par des défis majeurs pour la filière vitivinicole, changements climatiques, tensions commerciales, pandémie de COVID-19, guerre en Ukraine. La filière a montré sa capacité à s'adapter et à surmonter ces obstacles. Les viticulteurs ont investi dans des pratiques durables, exploré de nouveaux marchés et canaux de distribution, et répondu à la demande croissante de vins de qualité. Malgré les difficultés, la filière viticole a su préparer et anticiper son avenir en tirant parti des tendances émergentes et en renforçant sa résilience.

2. CHIFFRES CLÉS : LES COOPÉRATIVES VINICOLES AU SEIN DE LA PRODUCTION FRANÇAISE DE VIN

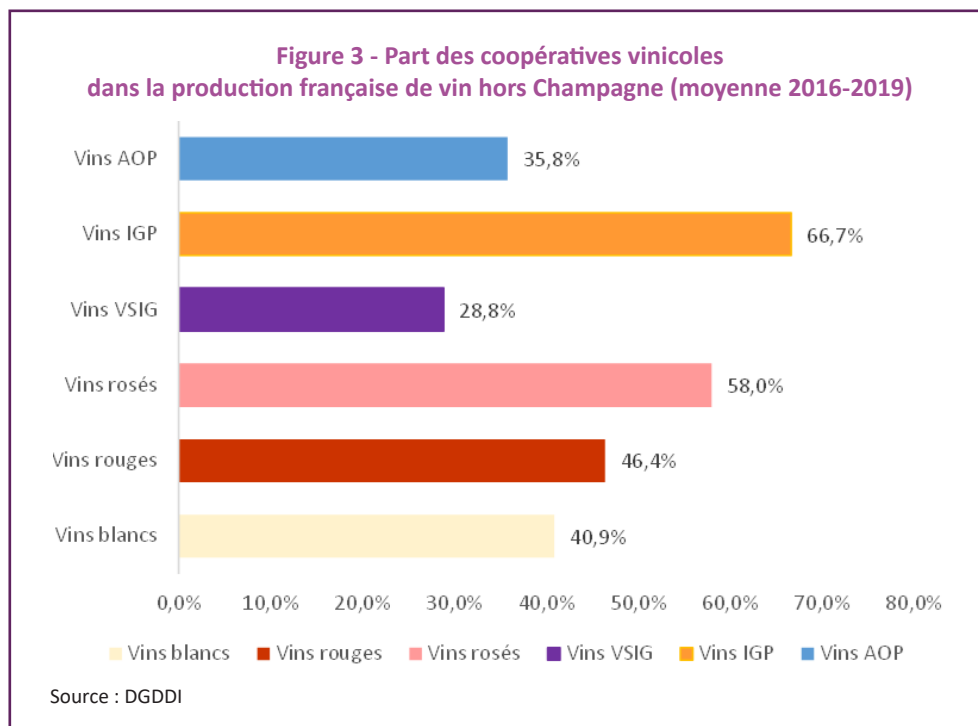
Comparaison entre coopératives vinicoles et production globale Française

L'organisation des coopératives vinicoles s'articule entre l'amont et l'aval de la filière. En amont, les vignerons coopérateurs, adhérents des coopératives, à la fois « fournisseurs » de raisins et « actionnaires » de leur outil collectif de production, sont producteurs de raisins qu'ils livrent à la coopérative. En milieu de filière, les caves coopératives réceptionnent la vendange des adhérents, vinifient, assemblent, stockent les vins produits, et en aval, elles les commercialisent en direction des différents circuits de distribution (négoce, cavistes, CHR, grande distribution, particuliers, export).

Les coopératives vinicoles représentent une part très significative de la production de vins en France. Ainsi, entre 2010 et 2020, le volume de production issu des coopératives hors Champagne est, en moyenne, de 16,2 M hl, représentant 38,8 % de la production française hors Champagne qui est de 41,8 M hl (moyenne 2010-2019). La production française de vin hors Champagne (figure 1) est en retrait de près de 9 %, avec un taux d'évolution annuel moyen de - 0,96 %, alors qu'il est de - 1,76 % pour la production issue des coopératives (période 2010-2019). On remarque notamment la très forte récolte de 2011 et la très faible récolte de 2017, la plus faible en France depuis 1945.



Le potentiel de production des coopératives vinicoles représente, en moyenne 40 % des surfaces viticoles françaises hors Champagne (2010-2019). Ces surfaces ont globalement tendance à nettement diminuer, mais plus fortement dans le secteur coopératif : - 3 % au niveau national, - 14 % au niveau coopératives (figure 2).



2. CHIFFRES CLÉS : LES COOPÉRATIVES VINICOLES AU SEIN DE LA PRODUCTION FRANÇAISE DE VIN

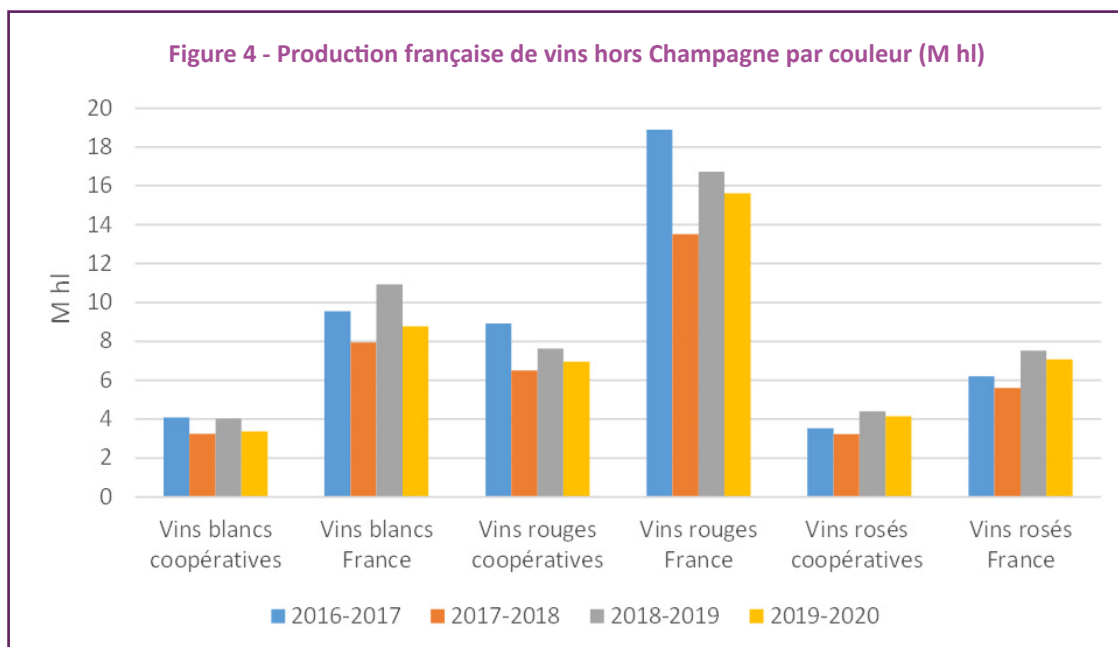
Tableau 1 - Production française de vins hors Champagne par couleur (hl)

| | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 | Moyenne (2016-2020) | TCAM* 2016-2020 (%) |
|------------------------------|------------|------------|------------|------------|---------------------|---------------------|
| Vins blancs coopératifs | 4 095 156 | 3 238 781 | 4 016 592 | 3 370 927 | 3 680 364 | - 6,3 |
| Vins blancs français | 9 541 000 | 7 942 000 | 10 937 000 | 8 779 000 | 9 299 750 | - 2,7 |
| Parts des caves coopératives | 42,9 % | 40,8 % | 36,7 % | 38,4 % | 39,7 % | - 3,6 |
| Vins rouges coopératifs | 8 921 334 | 6 502 367 | 7 636 615 | 6 953 206 | 7 503 381 | - 8,0 |
| Vins rouges français | 18 888 999 | 13 513 999 | 16 730 999 | 15 608 999 | 16 185 749 | - 6,2 |
| Part des caves coopératives | 47,2 % | 48,1 % | 45,6 % | 44,5 % | 46,4 % | - 1,9 |
| Vins rosés coopératifs | 3 536 922 | 3 234 357 | 4 395 347 | 4 149 811 | 3 829 109 | 5,5 |
| Vins rosés français | 6 197 000 | 5 602 999 | 7 532 000 | 7 075 000 | 6 601 750 | 4,5 |
| Part des caves coopératives | 57,1 % | 57,7 % | 58,4 % | 58,7 % | 58,0 % | 0,9 |

Source : DGDDI

* TCAM = Taux de croissance annuel moyen sur les campagnes 2010/2011 à 2020/2021
 = (((indicateur 2020-2021/ indicateur 2010-2011)x(1/10))-1)x100

La figure 3 et le tableau 1 ci-dessus détaillent la contribution des caves coopératives hors Champagne à la production de vins en France. Il apparaît clairement que les coopératives pèsent très fortement dans la production de vins IGP (près de 70 %) (tableau 2) et de vins rosés (près de 60 %). Leur part dans les vins AOP et dans les vins blancs est similaire à leur contribution globale (autour de 40 %), alors qu'elles sont bien moins présentes dans la production de vins sans IG (VSIG, environ 30 %).



Source : DGDDI

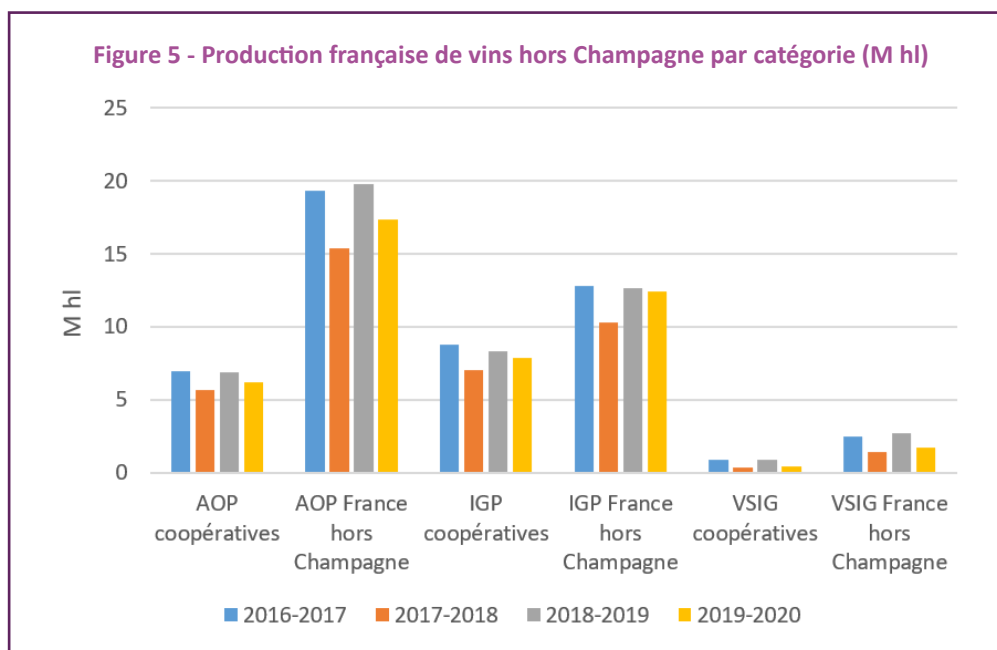


2. CHIFFRES CLÉS : LES COOPÉRATIVES VINICOLES AU SEIN DE LA PRODUCTION FRANÇAISE DE VIN

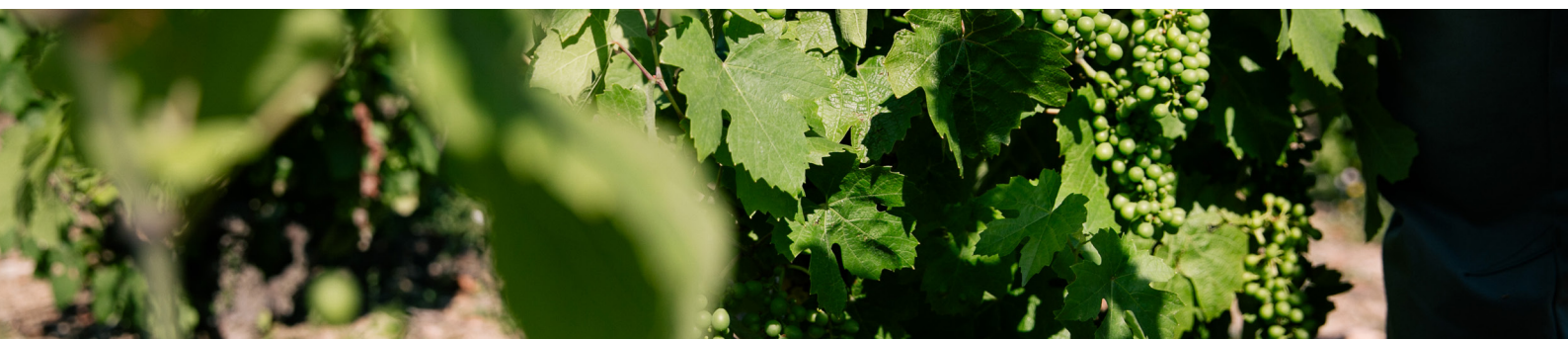
Tableau 2 - Production française de vins par catégorie (hl)

| | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 | Moyenne (2016-2020) | TCAM* 2016-2020 (%) |
|------------------------------|------------|------------|------------|------------|---------------------|---------------------|
| AOP coopératives | 6 960 065 | 5 639 960 | 6 858 536 | 6 171 348 | 6 407 477 | - 3,9 |
| AOP France hors Champagne | 19 336 000 | 15 394 000 | 19 821 000 | 17 349 000 | 17 975 000 | - 3,5 |
| Part caves coopératives AOP | 36,00 % | 36,64 % | 34,60 % | 35,57 % | 35,70 % | - 0,4 |
| IGP coopératives | 8 756 177 | 6 985 733 | 8 339 342 | 7 878 446 | 7 989 925 | - 3,5 |
| IGP France hors Champagne | 12 818 000 | 10 256 999 | 12 662 999 | 12 442 999 | 12 045 249 | - 1,0 |
| Part caves coopératives IGP | 68,31 % | 68,11 % | 65,86 % | 63,32 % | 66,40 % | - 2,5 |
| VSIG coopératives | 837 170 | 349 812 | 850 676 | 424 150 | 615 452 | - 20,3 |
| VSIG France hors Champagne | 2 474 000 | 1 407 999 | 2 716 000 | 1 672 000 | 2 067 500 | - 12,2 |
| Part caves coopératives VSIG | 33,84 % | 24,84 % | 31,32 % | 25,37 % | 28,84 % | - 9,2 |

Source : DGDDI



Source : DGDDI



2. CHIFFRES CLÉS : LES COOPÉRATIVES VINICOLES AU SEIN DE LA PRODUCTION FRANÇAISE DE VIN

Évolution globale de la production des coopératives agricoles

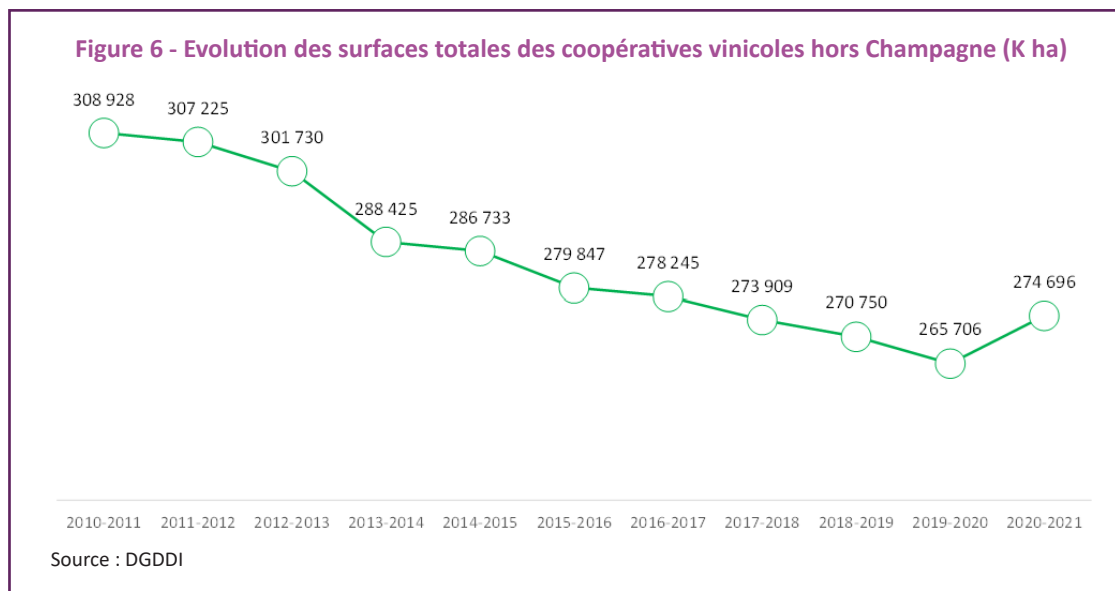
De la récolte 2010 à la récolte 2020, le nombre de coopératives vinicoles hors Champagne est en diminution de 18 %, passant de 504 à 415 (tableau 3). Cela est essentiellement dû à des regroupements par fusion-absorption, voire à quelques cessations d'activité sous forme de liquidation.

Tableau 3 - Production des coopératives vinicoles (hors Champagne)

| | 2010-2011 | 2011-2012 | 2012-2013 | 2013-2014 | 2014-2015 | 2015-2016 | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | TCAM* |
|-------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|---------|
| Nombre de coopératives | 504 | 493 | 481 | 475 | 475 | 460 | 455 | 440 | 431 | 414 | 415 | - 1,9% |
| Surfaces (ha) | 308 928 | 307 225 | 301 730 | 288 425 | 286 733 | 279 847 | 278 245 | 273 909 | 270 750 | 265 706 | 274 696 | - 1,2 % |
| Volume (hl) | 16 910 251 | 19 322 740 | 15 999 298 | 15 870 242 | 17 020 522 | 16 800 618 | 16 553 413 | 12 975 503 | 16 048 554 | 14 473 944 | 15 924 241 | - 0,6 % |
| Rendement moyen (hl/ha) | 54,7 | 62,9 | 53,0 | 55,0 | 59,4 | 60,0 | 59,5 | 47,4 | 59,3 | 54,5 | 58,0 | 0,6 % |

Source : DGDDI

Si l'on considère les surfaces en production, on constate une diminution constante jusqu'en 2019 (- 14 %, soit - 1,5 % par an), puis on assiste à un rebond positif et significatif du potentiel de production en 2020 (+ 3,4 %, voir figure 6). Les vignerons coopérateurs replantent et les coopératives attirent de nouveaux adhérents. La diminution des surfaces est tout de même de - 11,1 % sur 11 ans, soit un TCAM* de - 1,2 %.



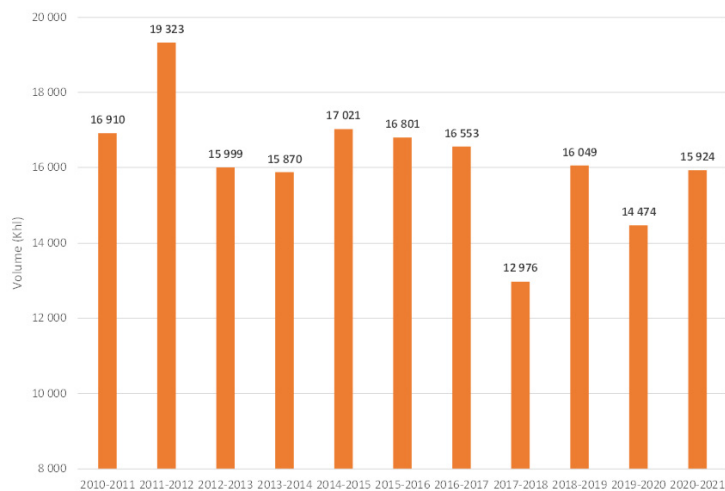
En matière de volume, les récoltes sont très variables : sur les 11 années observées, 2011 est une année record, avec plus de 19 M hl, alors que 2017 est particulièrement basse, avec moins de 13 M hl (tableau 1, figure 5). Ces évolutions suivent celles de la production française, 2017 étant la plus petite récolte depuis 1945. En définitive, il y a une baisse de - 0,6 % par an de la production globale des coopératives vinicoles, mais avec une certaine stabilisation sur 2020/2021, à près de 16 M hl.

* TCAM = Taux de croissance annuel moyen sur les campagnes 2010/2011 à 2020/2021

$$= \left(\left(\frac{\text{indicateur } 2020-2021}{\text{indicateur } 2010-2011} \right)^{\frac{1}{10}} - 1 \right) \times 100$$

2. CHIFFRES CLÉS : LES COOPÉRATIVES VINICOLES AU SEIN DE LA PRODUCTION FRANÇAISE DE VIN

Figure 7 - Evolution des volumes produits par les coopératives vinicoles hors Champagne (M hl)

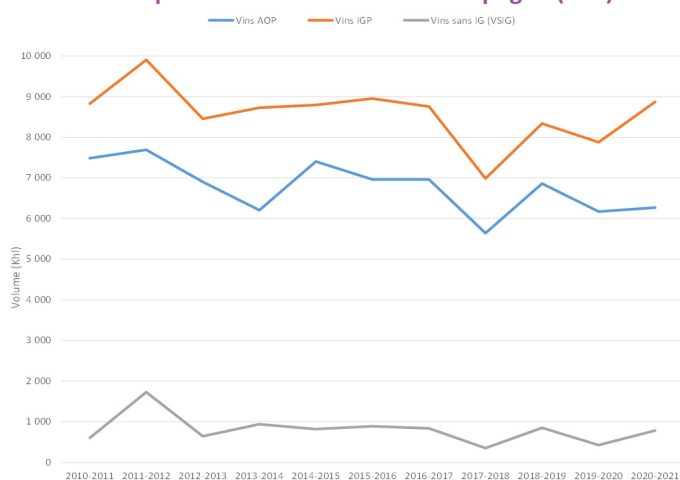


Source : DGDDI

Concernant les rendements, l'évolution montre une plus grande variabilité par rapport aux autres indicateurs (écart type de 4,3 hl/ha), la moyenne étant de 56,7 hl/ha (tableau 1). Mais, si nous analysons l'évolution sur la toute la période, nous constatons une légère augmentation des rendements, de + 0,6 % par an en moyenne.

Évolution par type de vin

Figure 8 - Evolution des volumes produits par type de vin par les coopératives vinicoles hors Champagne (K hl)

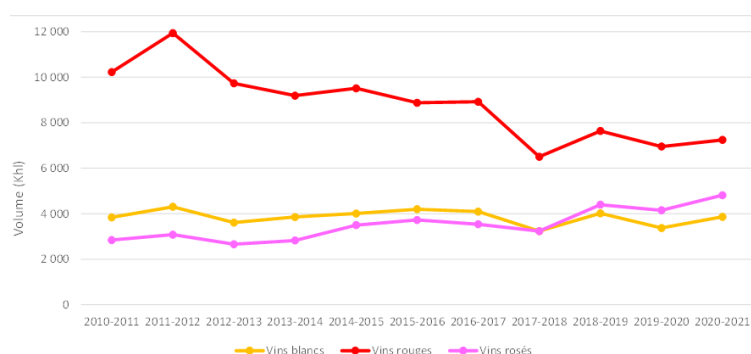


Source : DGDDI

Au cours des 11 années analysées, l'évolution de la production de vin selon la dénomination montre que les IGP dominent, avec 8,6 M hl de moyenne (plus de 50 % du total), suivis par les AOP, avec 6,8 M (un peu moins de 40 %) et les VSIG, avec à peine 0,8 M hl de moyenne (voir figure 8 ci-dessous).

Par ailleurs, les vins AOP ont une nette tendance à la baisse (- 16,2 %), passant de près de 7,5 M hl à 6,2 M hl sur la période concernée. Les vins IGP, quant à eux, après un épisode de baisse assez marquée jusqu'en 2017, sont relativement stables sur la période, preuve de leur dynamisme sur les marchés. Enfin, les VSIG présentent des variations assez erratiques, pouvant passer du simple au double ou au triple d'une année sur l'autre. Cela confirme leur fonction fréquente de « variable d'ajustement » dans la filière.

Figure 9 - Evolution de la production moyenne par les coopératives vinicoles hors Champagne (hl)



Source : DGDDI

Concernant le type de vin (blanc, rouge ou rosé) toutes dénominations confondues (figure 9), on voit nettement que les vins rouges, même s'ils sont toujours dominants dans la production globale des coopératives (45,5 % en 2020), subissent une très forte érosion (- 3,8 % par an en moyenne), passant de plus de 10 M hl à environ 7 M hl. A l'inverse, les vins rosés, minoritaires jusqu'en 2017, sont en progression continue depuis 2012, et ont dépassé les vins blancs, atteignant un taux de croissance annuel moyen de + 6 %. Cette augmentation suit la tendance observée en France en matière de consommation des vins rosés qui tire la production vers le haut depuis plus de 10 ans.

En ce qui concerne les vins blancs, la courbe de production est très stable sur cette période, à environ 4 M hl de production annuelle moyenne hors Champagne.

2. CHIFFRES CLÉS : LES COOPÉRATIVES VINICOLES AU SEIN DE LA PRODUCTION FRANÇAISE DE VIN

Évolution par bassin de production

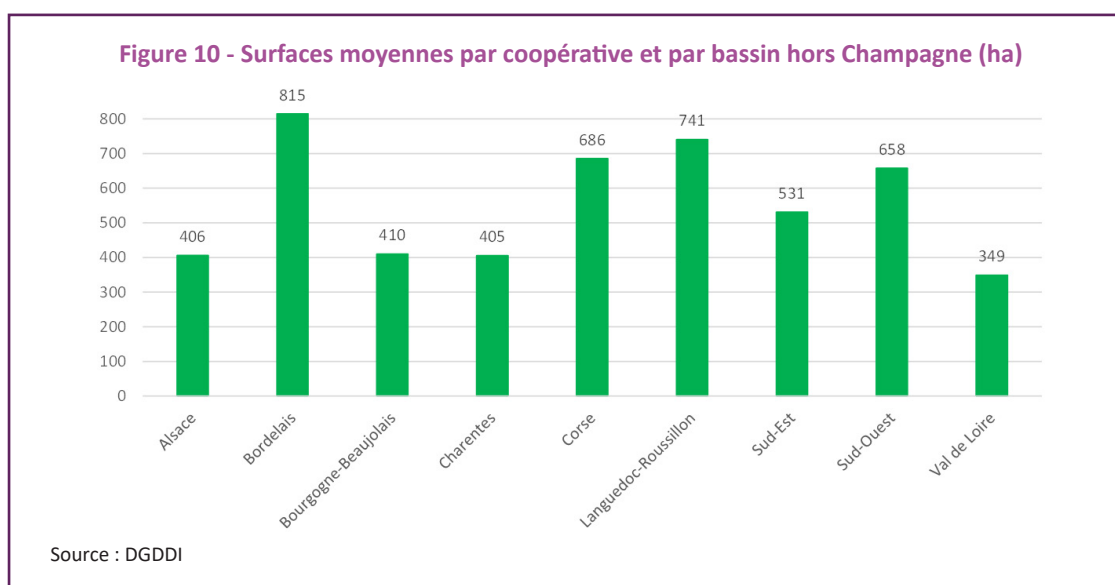
Le tableau suivant montre l'évolution des volumes produits par cave coopérative et par bassin de production :

Tableau 4 - Production des coopératives vinicoles par bassin hors Champagne

| | 2010-2011 | 2011-2012 | 2012-2013 | 2013-2014 | 2014-2015 | 2015-2016 | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | Part 2020-2021 | TCAM* |
|----------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|----------------|-----------------|
| Alsace | 318 160 | 408 945 | 324 710 | 285 688 | 402 600 | 233 849 | 281 513 | 208 864 | 279 660 | 252 777 | 238 239 | 1,5 % | - 2,85 % |
| Bordelais | 1 487 724 | 1 569 498 | 1 396 369 | 995 636 | 1 364 471 | 1 319 454 | 1 497 020 | 851 691 | 1 318 290 | 1 239 690 | 1 327 640 | 8,3 % | - 1,13 % |
| Bourgogne-Beaujolais | 782 082 | 824 730 | 589 225 | 636 111 | 733 495 | 662 906 | 665 539 | 602 675 | 781 348 | 496 075 | 669 734 | 4,2 % | - 1,54 % |
| Charentes | 278 651 | 275 518 | 213 563 | 219 030 | 237 698 | 258 134 | 198 340 | 209 828 | 273 486 | 180 244 | 272 359 | 1,7 % | - 0,23 % |
| Corse | 260 764 | 226 937 | 226 243 | 253 425 | 236 335 | 253 990 | 250 406 | 200 693 | 241 736 | 189 481 | 246 252 | 1,5 % | - 0,57 % |
| Languedoc-Roussillon | 8 569 907 | 10 427 966 | 8 385 012 | 9 229 940 | 8 613 941 | 9 124 144 | 8 390 191 | 7 054 106 | 8 577 969 | 7 776 298 | 8 535 053 | 53,6 % | - 0,04 % |
| Sud-Est | 3 366 957 | 3 605 842 | 3 102 828 | 2 858 600 | 3 712 048 | 3 190 354 | 3 401 139 | 2 426 389 | 2 999 074 | 2 977 564 | 3 118 632 | 19,6 % | - 0,76 % |
| Sud-Ouest | 1 476 365 | 1 613 034 | 1 479 120 | 1 069 349 | 1 378 090 | 1 425 244 | 1 595 872 | 1 182 069 | 1 238 883 | 1 126 638 | 1 208 816 | 7,6 % | - 1,98 % |
| Val de Loire | 363 524 | 363 393 | 266 506 | 318 902 | 336 615 | 327 719 | 270 866 | 238 167 | 335 196 | 233 664 | 304 898 | 1,9 % | - 1,74 % |
| Autres | 6 117 | 6 878 | 15 722 | 3 562 | 5 229 | 4 825 | 2 527 | 1 020 | 2 914 | 1 513 | 2 617 | 0,0 % | - 8,14 % |
| Total | 16 910 251 | 19 322 740 | 15 999 298 | 15 870 242 | 17 020 522 | 16 800 618 | 16 553 413 | 12 975 503 | 16 048 554 | 14 473 944 | 15 924 241 | 100,0 % | - 0,60 % |

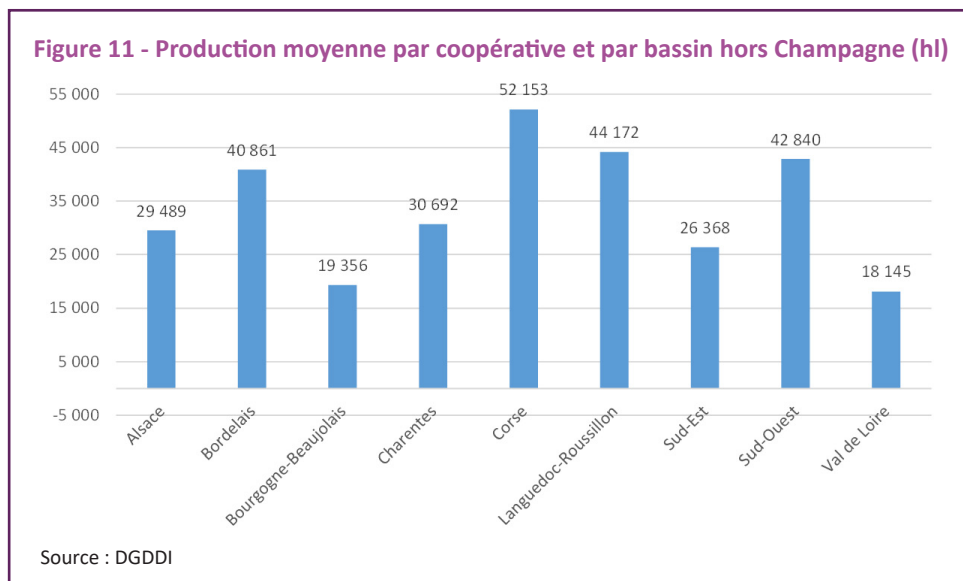
Source : DGDDI

On voit clairement que les coopératives du Languedoc-Roussillon dominent avec plus de 50 % de la production en 2020/2021, suivies d'assez loin par celles du Sud-Est (Provence-Vallée du Rhône), avec moins de 20 % des volumes. Les autres bassins présentent des niveaux de production bien plus faibles. L'ensemble des vignobles les plus touchés par une baisse de production reste la catégorie « autres » (Est, une partie du Massif Central, Isère, Vienne), l'Alsace, le Sud-Ouest, le Val de Loire, la Bourgogne, le Beaujolais (incluant aussi le Jura et la Savoie), ainsi que le Bordelais. Le Languedoc-Roussillon est stable sur la période, tout comme les Charentes.



La figure 10 décrit les différences de potentiel de production moyen par coopérative d'un bassin à l'autre. Le Bordelais se démarque avec les surfaces moyennes les plus élevées (plus de 800 ha par cave coopérative), alors que le Val de Loire présente les surfaces moyennes les plus faibles (autour de 350 ha). Les bassins Corse et Languedoc-Roussillon, ainsi que Sud-Ouest, se caractérisent par des surfaces moyennes importantes, supérieures à 650 ha. Ce sont également des vignobles où la taille moyenne des coopératives en volume est particulièrement grande.

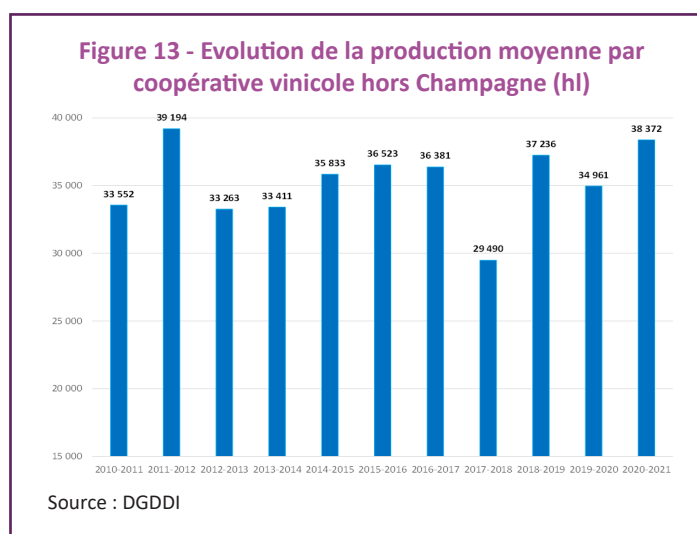
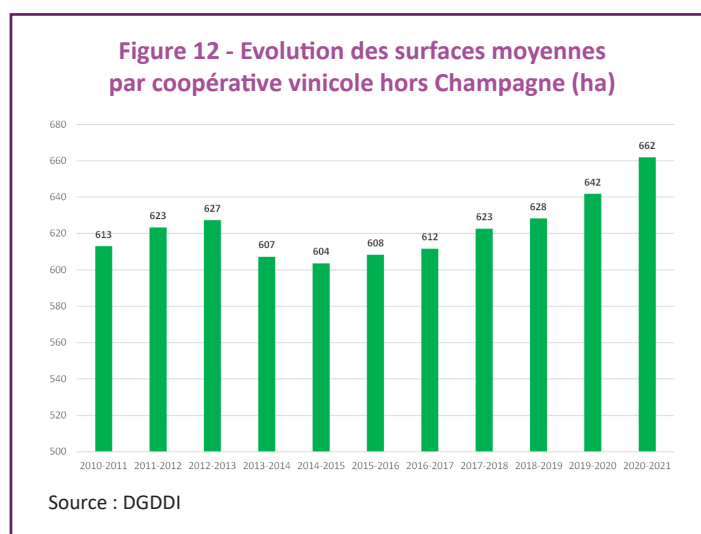
2. CHIFFRES CLÉS : LES COOPÉRATIVES VINICOLES AU SEIN DE LA PRODUCTION FRANÇAISE DE VIN



Le graphique ci-dessus montre les disparités de taille moyenne en volume par bassin de production. On s'aperçoit ainsi que les vignobles du Sud de la France (Corse, Languedoc-Roussillon, Sud-Ouest, Bordelais) présentent les volumes moyens les plus importants (plus de 40 000 hl par coopérative en moyenne), alors que ceux plus septentrionaux (Alsace, Val de Loire, Bourgogne-Beaujolais) se caractérisent par des volumes moyens deux fois plus faibles, aux alentours de 20 000 hl. Les Charentes font figure d'exception, à mi-chemin entre les deux (un peu plus de 30 000 hl).

Évolution par cave coopérative

En ce qui concerne les surfaces (figure 12), la taille moyenne a cru jusqu'en 2012, puis a chuté à près de 600 ha en 2014, sous l'effet à retardement de la crise viticole de 2004 à 2010 ayant provoqué des arrachages définitifs conséquents. Les surfaces moyennes se sont ensuite redressées (replantations d'après crise) et ont progressé constamment, atteignant leur niveau le plus élevé depuis 11 ans en 2020, avec plus de 660 ha (effet des fusions, nouveaux adhérents). Il y a donc finalement eu un accroissement des surfaces moyennes par coopérative de 8 % entre 2010 et 2020, signe du dynamisme du secteur coopératif et de son attractivité.

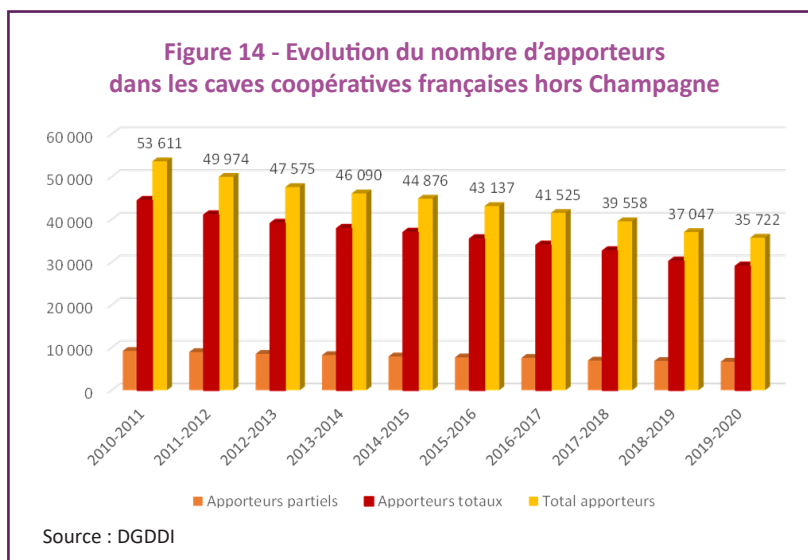


La production moyenne par coopérative est de l'ordre de 35 000 hl entre 2010 et 2020 (figure 13). Les fluctuations sont ici aussi surtout marquées en 2011, avec 39 000 hl, et en 2017, année de très faible production en France, avec moins de 30 000 hl. Même s'il y a une grande diversité de situations d'une coopérative à l'autre, la tendance est à la hausse sur les 11 années analysées, avec un taux de croissance annuel moyen de + 1,5 %.

2. CHIFFRES CLÉS : LES COOPÉRATIVES VINICOLES AU SEIN DE LA PRODUCTION FRANÇAISE DE VIN

Évolution du nombre total d'apporteurs

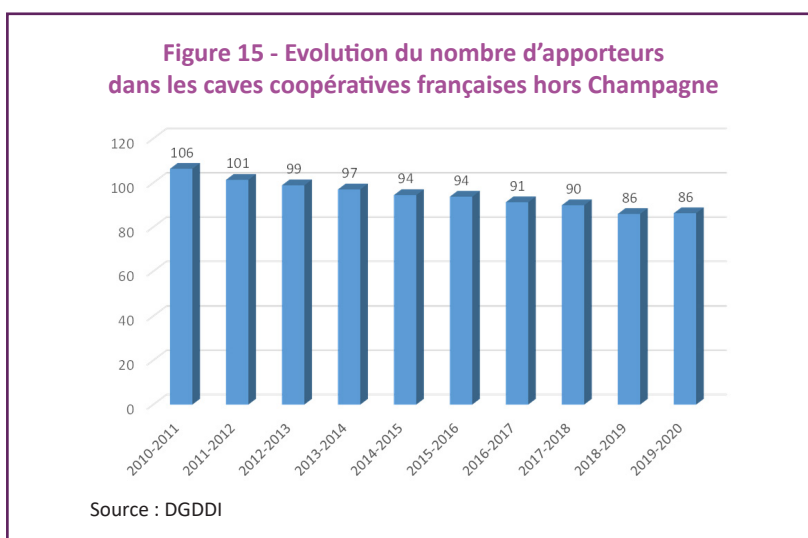
La figure ci-dessous détaille l'évolution du nombre de vigneron apporteurs en cave coopérative de la récolte 2010 à la récolte 2019, en distinguant les apporteurs partiels des apporteurs totaux.



On voit que le nombre total d'apporteurs baisse de manière régulière d'année en année sur cette période (- 3,7 % par an en moyenne). La diminution du nombre d'apporteurs atteint - 33,4 % entre 2010 et 2019. Cette baisse apparaît plus forte que celle du nombre de viticulteurs commercialisant sur l'ensemble de la France, passant de 91 600 à 74 700, soit - 18,4 %. Toutefois, ce nombre global est à prendre avec précaution car, sur cette période, environ 26 % sont des apporteurs partiels (apports dans plusieurs coopératives et/ou vinification en cave particulière) et donc certains d'entre-eux sont comptabilisés dans au moins 2 caves coopératives différentes. Cet indicateur est par conséquent sur-évalué par construction.

Évolution du nombre moyen d'apporteurs par coopérative

Il est particulièrement intéressant d'examiner également l'évolution du nombre moyen d'apporteurs par coopérative. Celui-ci passe de 106 à 86 en 10 récoltes, soit une diminution de 18,9 %, très proche de celle du nombre de viticulteurs commercialisant en France.



Ce graphique nous permet également de souligner la taille moyenne restreinte des coopératives vinicoles, favorisant une proximité relationnelle entre les adhérents et leur coopérative.

On constate que la taille moyenne des apporteurs (surfaces/nombre total d'apporteurs) est particulièrement restreinte, mais en augmentation sur la période : 7,7 ha par apporteur en 2019/2020, contre 5,7 ha en 2010/2011. Les coopératives vinicoles regroupent donc souvent de nombreux petits producteurs, comme cela a toujours été leur vocation. Cette taille est à comparer à la moyenne française, près de deux fois plus importante, qui était de 13,5 ha par exploitation viticole en 2020 (source : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, RA 2020).

3. OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DU HCCA

3.1. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

L'observatoire économique et financier du Haut Conseil de la Coopération Agricole (HCCA) a vocation à présenter les dynamiques du secteur coopératif agricole, ainsi que ses spécificités par rapport aux entreprises de droit commercial. Dans cet observatoire, les données mises en valeur sont issues des comptes 2021 de 410 coopératives et groupes coopératifs vitivinicoles, représentant plus de 4,5 % du chiffre d'affaires annuel total.

Source et collecte des données : Dossiers Annuels de Contrôle (DAC)

Après retraitement des coopératives membres d'une structure (ex : union), le HCCA dénombre 1 350 DAC reçus et traités dans l'observatoire global à périmètre constant (1 110 coopératives et 144 unions) en 2021. Parmi eux, 410 concernent des coopératives vitivinicoles, qui représentent 4 milliards de chiffre d'affaires en 2021. Ces coopératives ont été sélectionnées en raison de leur activité de vitivinicole. La base de données 2021 continuera d'être alimentée par les DAC reçus au fil du temps.

Le périmètre d'étude est mouvant en raison des cycles de vie des coopératives : fusions, acquisitions, créations et disparitions sont autant d'événements qui impliquent un retraitement des données.

Dans un souci de comparabilité et de finesse analytique, la règle de traitement des données retenue en section économique et financière est la suivante : en l'absence de réception de DAC pour une des quatre années, les données chiffrées sont extraites de la base.

Pour cette nouvelle édition, le HCCA a souhaité étendre le champ d'étude de la section économique et financière afin de construire un dossier plus complet avec notamment un focus sur la gouvernance des coopératives viticoles et sur les mesures d'aides pour la filière vin.

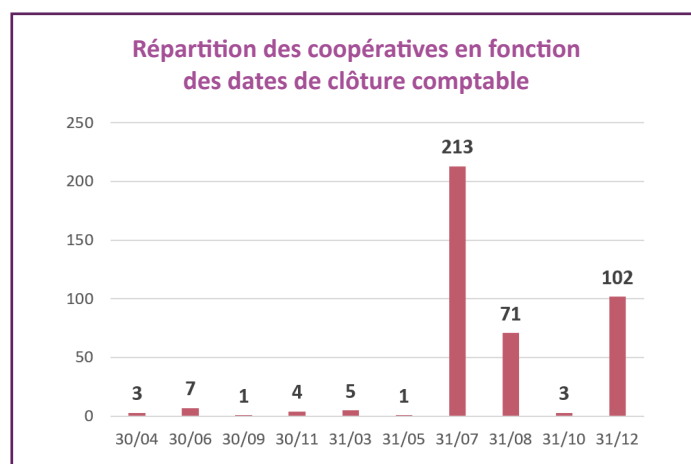
Traitement des comptes consolidés

Les données « si conso » de l'observatoire économique et financier sont construites selon un principe simple : pour les groupes qui publient des comptes consolidés, les données consolidées sont utilisées dans les calculs. Si la coopérative ne consolide pas, alors le calcul est exécuté à partir des données sociales.

Les seuils légaux au-delà desquels une coopérative doit consolider ses comptes sont basés sur le dépassement de deux des montants suivants : 24 000 000 euros pour le total du bilan, 48 000 000 euros pour le montant du chiffre d'affaires, 250 pour le nombre moyen d'employés (article L.524-6-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Données sur les clôtures comptables :

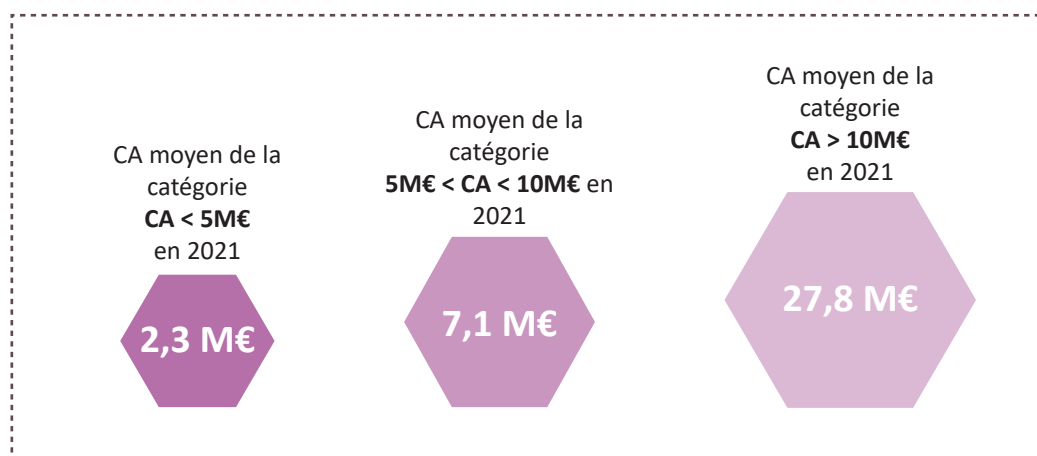
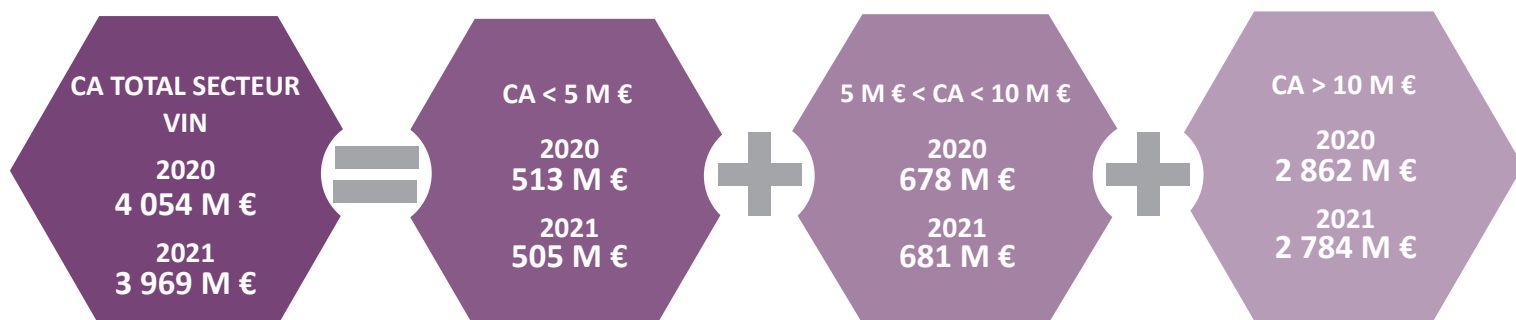
Selon les dates prévues par leurs statuts, les coopératives et groupes coopératifs opèrent leurs clôtures comptables à des périodes différentes. Nous n'avons pas opéré de retraitement pour nos analyses. Les lecteurs sont donc appelés à la prudence concernant l'interprétation des données au regard de la conjoncture 2021.



3. OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DU HCCA

3.2. RÉSULTATS ET ANALYSE

Ventilation du chiffre d'affaires en fonction de la taille des coopératives



409 DAC pris en compte dans l'étude en 2018 dont :

214 avec un CA < 5 M €

96 avec un CA compris entre 5 M € et 10 M €

99 avec un CA > 10 M €

410 DAC pris en compte dans l'étude en 2019 dont :

214 avec un CA < 5 M €

96 avec un CA compris entre 5 M € et 10 M €

100 avec un CA > 10 M €

410 DAC pris en compte dans l'étude en 2020 dont :

214 avec un CA < 5 M €

96 avec un CA compris entre 5 M € et 10 M €

100 avec un CA > 10 M €

410 DAC pris en compte dans l'étude en 2021 dont :

214 avec un CA < 5 M €

96 avec un CA compris entre 5 M € et 10 M €

100 avec un CA > 10 M €



3. OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DU HCCA

3.2. RÉSULTATS ET ANALYSE

L'observatoire économique est fondé sur l'analyse des ratios suivants (une analyse détaillée pourra être trouvée dans la suite de l'observatoire) :

Indicateurs de performance économique

Afin d'affiner nos analyses nous avons souhaité comparer deux bases de données différentes que sont :

- L'observatoire économique et financier du HCCA filière Vinicole
- Et l'observatoire financier des entreprises de la filière Vin du Crédit Agricole

L'observatoire financier des entreprises de la filière Vin du Crédit Agricole est basé sur un échantillon qui se compose d'entreprises et groupes (hors coopératives).

EBITDA/CA*

Chiffres du HCCA - coopératives vinicoles

| | Total | < 5 M€ | 5-10 M€ | > 10 M€ |
|------|--------|--------|---------|---------|
| 2018 | 4,36 % | 3,03 % | 4,38 % | 4,59 % |
| 2019 | 3,38 % | 5,00 % | 4,82 % | 2,74 % |
| 2020 | 3,83 % | 4,51 % | 4,81 % | 3,47 % |
| 2021 | 5,68 % | 6,55 % | 6,50 % | 5,33 % |

Chiffres du Crédit Agricole - filière vin (hors coopératives)

| | Total | < 5 M€ | 5-10 M€ | > 10 M€ |
|------|---------|---------|---------|---------|
| 2018 | 11,20 % | 13,80 % | 11,10 % | 11,10 % |
| 2019 | 11,80 % | 12,10 % | 11,20 % | 11,80 % |
| 2020 | 10,80 % | 11,20 % | 10,80 % | 10,70 % |
| 2021 | 13,30 % | 14,00 % | 12,30 % | 13,30 % |

FONDS PROPRES / BILAN*

Chiffres du HCCA - coopératives vinicoles

| | Total | < 5 M€ | 5-10 M€ | > 10 M€ |
|------|---------|---------|---------|---------|
| 2018 | 39,89 % | 40,30 % | 42,69 % | 39,14 % |
| 2019 | 38,55 % | 39,58 % | 41,28 % | 37,70 % |
| 2020 | 37,96 % | 38,78 % | 40,45 % | 37,18 % |
| 2021 | 40,46 % | 40,53 % | 41,50 % | 40,18 % |

Chiffres du Crédit Agricole - filière vin (hors coopératives)

| | Total | < 5 M€ | 5-10 M€ | > 10 M€ |
|------|---------|---------|---------|---------|
| 2018 | 44,80 % | 41,10 % | 46,40 % | 44,90 % |
| 2019 | 45,60 % | 40,40 % | 45,60 % | 45,90 % |
| 2020 | 46,10 % | 39,60 % | 45,30 % | 46,50 % |
| 2021 | 49,50 % | 41,20 % | 57,50 % | 49,30 % |

LEVIER FINANCIER*

Chiffres du HCCA - coopératives vinicoles

| | Total | < 5 M€ | 5-10 M€ | > 10 M€ |
|------|-------|--------|---------|---------|
| 2018 | 5,54 | 4,59 | 3,40 | 6,13 |
| 2019 | 8,48 | 3,05 | 3,78 | 12,22 |
| 2020 | 8,92 | 4,61 | 5,10 | 11,16 |
| 2021 | 5,68 | 3,00 | 3,77 | 6,83 |

Chiffres du Crédit Agricole - filière vin (hors coopératives)

| | Total | < 5 M€ | 5-10 M€ | > 10 M€ |
|------|-------|--------|---------|---------|
| 2018 | 4,40 | 6,40 | 5,00 | 4,30 |
| 2019 | 4,40 | 8,20 | 5,40 | 4,20 |
| 2020 | 5,90 | 10,80 | 8,00 | 5,60 |
| 2021 | 3,70 | 6,80 | 3,60 | 3,60 |

* L'explication du ratio et le détail des calculs sont disponibles dans le glossaire, à la page 35.

3. OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DU HCCA

3.2. RÉSULTATS ET ANALYSE

Indicateurs de performance financière

PART À L'INTERNATIONAL*

Chiffres du HCCA - coopératives vinicoles

| | Total | < 5 M€ | 5-10 M€ | > 10 M€ |
|------|---------|---------|---------|---------|
| 2018 | 19,10 % | 12,17 % | 20,42 % | 30,37 % |
| 2019 | 20,80 % | 13,30 % | 17,59 % | 33,49 % |
| 2020 | 20,11 % | 9,68 % | 19,20 % | 27,15 % |
| 2021 | 20,46 % | 13,67 % | 21,67 % | 29,85 % |

Chiffres du Crédit Agricole - filière vin (hors coopératives)

| | Total | < 5 M€ | 5-10 M€ | > 10 M€ |
|------|---------|---------|---------|---------|
| 2018 | 45,90 % | 30,50 % | 30,70 % | 47,60 % |
| 2019 | 46,70 % | 25,90 % | 30,10 % | 48,80 % |
| 2020 | 44,20 % | 27,20 % | 29,60 % | 45,90 % |
| 2021 | 48,50 % | 28,60 % | 31,10 % | 50,30 % |

Le calcul de la part à l'international ne prend en compte que les coopératives et groupes communiquant les données relatives à leurs exportations. Précisons que ce chiffre est certainement sous-évalué, puisque de nombreuses coopératives ne vendent pas leurs produits directement à l'exportation, mais passent par l'intermédiaire de sociétés privées de négoce et de transformation.

ROCE*

Chiffres du HCCA - coopératives vinicoles

| | Total | < 5 M€ | 5-10 M€ | > 10 M€ |
|------|--------|--------|---------|---------|
| 2018 | 1,80 % | 0,83 % | 1,11 % | 2,10 % |
| 2019 | 1,43 % | 2,49 % | 1,17 % | 1,33 % |
| 2020 | 0,16 % | 0,42 % | 0,75 % | -0,01 % |
| 2021 | 2,15 % | 2,48 % | 2,31 % | 2,05 % |

Chiffres du Crédit Agricole - filière vin (hors coopératives)

| | Total | < 5 M€ | 5-10 M€ | > 10 M€ |
|------|--------|--------|---------|---------|
| 2018 | 5,30 % | 3,30 % | 4,00 % | 5,50 % |
| 2019 | 4,50 % | 2,10 % | 3,90 % | 4,70 % |
| 2020 | 3,40 % | 1,30 % | 2,80 % | 3,60 % |
| 2021 | 5,50 % | 2,80 % | 3,80 % | 5,80 % |

RÉSULTAT NET / CA*

Chiffres du HCCA - coopératives vinicoles

| | Total | < 5 M€ | 5-10 M€ | > 10 M€ |
|------|---------|--------|---------|---------|
| 2018 | 1,05 % | 0,79 % | 0,53 % | 1,22 % |
| 2019 | 1,07 % | 1,53 % | 1,21 % | 0,96 % |
| 2020 | -0,06 % | 0,42 % | 0,34 % | -0,24 % |
| 2021 | 2,21 % | 2,56 % | 2,14 % | 2,16 % |

Chiffres du Crédit Agricole - filière vin (hors coopératives)

| | Total | < 5 M€ | 5-10 M€ | > 10 M€ |
|------|--------|--------|---------|---------|
| 2018 | 6,70 % | 6,00 % | 6,00 % | 6,70 % |
| 2019 | 7,00 % | 3,90 % | 5,20 % | 7,20 % |
| 2020 | 5,50 % | 2,30 % | 5,90 % | 5,60 % |
| 2021 | 7,80 % | 6,40 % | 8,20 % | 7,80 % |

* L'explication du ratio et le détail des calculs sont disponibles dans le glossaire, à la page 35.

3. OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DU HCCA

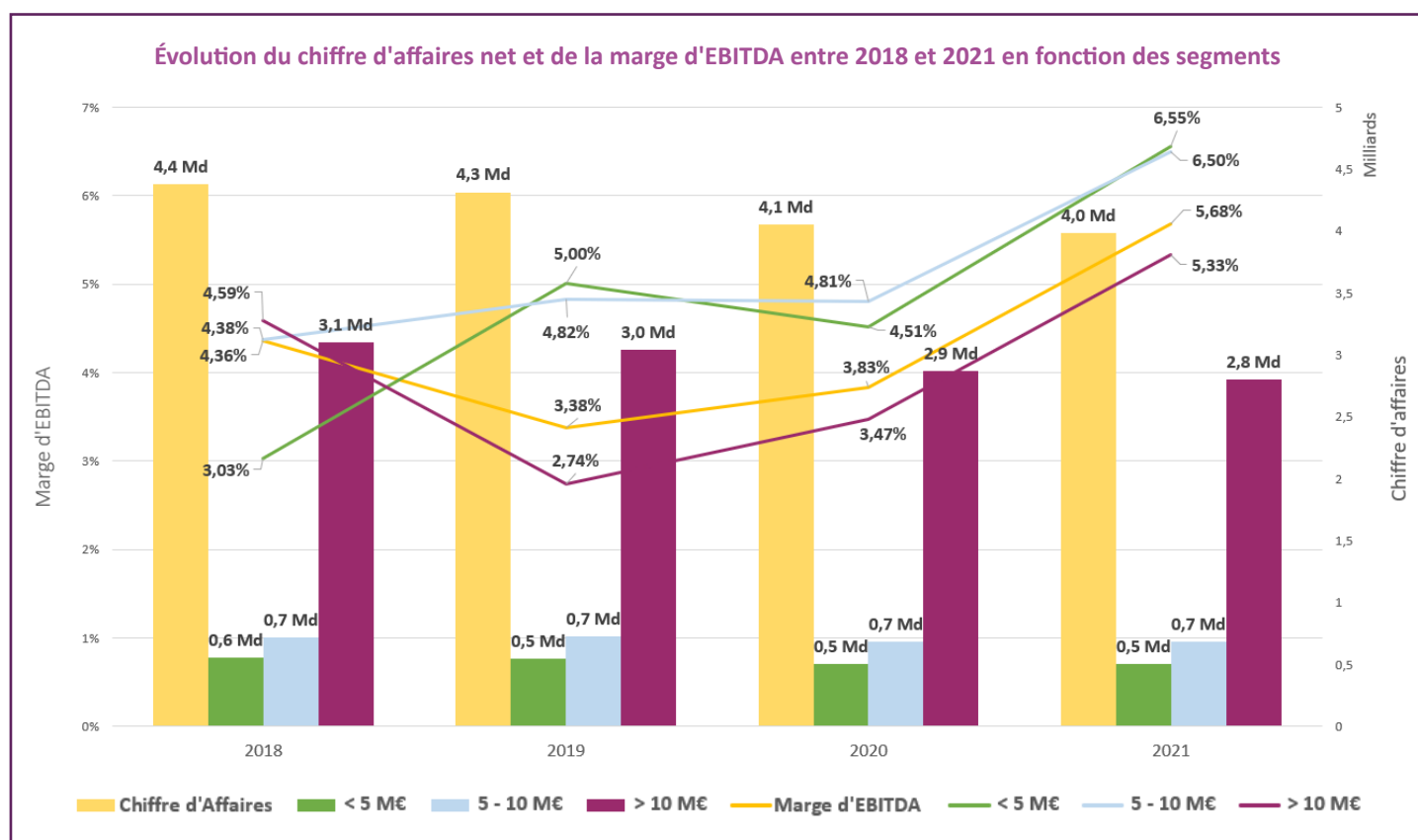
3.2. RÉSULTATS ET ANALYSE

Les deux années 2020 et 2021 ont été deux années de rupture pour la filière viticole française.

En matière d'exportation, alors que le secteur avait enregistré une croissance constante au cours des dix années précédentes, il a subi une chute de 11 % soit une perte de plus d'un milliard d'euros en 2020. Cette baisse notable s'explique en grande partie par la diminution des échanges commerciaux avec la Chine (- 106 millions d'euros) et surtout les États-Unis (- 441 millions d'euros) dues à la fois aux restrictions sanitaires et aux sanctions tarifaires, telles que la «taxe Trump». Cette période difficile a entraîné des pertes financières considérables. Puis l'année 2021 a marqué un redressement spectaculaire pour la viticulture française, avec une reprise des exportations totalisant 11 milliards d'euros, soit une augmentation de 26 % par rapport à 2020 correspondant à la fin des sanctions américaines et à la reprise de l'activité mondiale post confinement.

En parallèle, sur le marché intérieur, la consommation de vin des Français a été fortement affectée par la période de confinement, avec la fermeture des bars et des restaurants. Les consommateurs ont modifié leurs habitudes en optant pour des produits plus présents en GMS comme les Bag in Box et les vins IGP, au détriment des vins en bouteille et des AOP. Cette évolution a exacerbé les déséquilibres sur le marché, d'autant plus que les vendanges de 2020 ont atteint un niveau record de 47 millions d'hectolitres, saturant un marché déjà sous pression en raison des restrictions liées à la pandémie.

Malgré cette reprise encourageante, les vendanges historiquement basses de 2021, représentent un défi potentiel pour les acteurs de la filière, qui chercheront à compenser les pertes de production par des ajustements de prix pour maintenir leur rentabilité économique.



Note de lecture du graphique : Entre 2018 et 2021, le nombre de coopératives et de groupes coopératifs pris en compte dans l'analyse est de 410. Sur l'ensemble de l'échantillon, le chiffre d'affaires cumulé est quant à lui d'environ 4 Milliards d'euros.

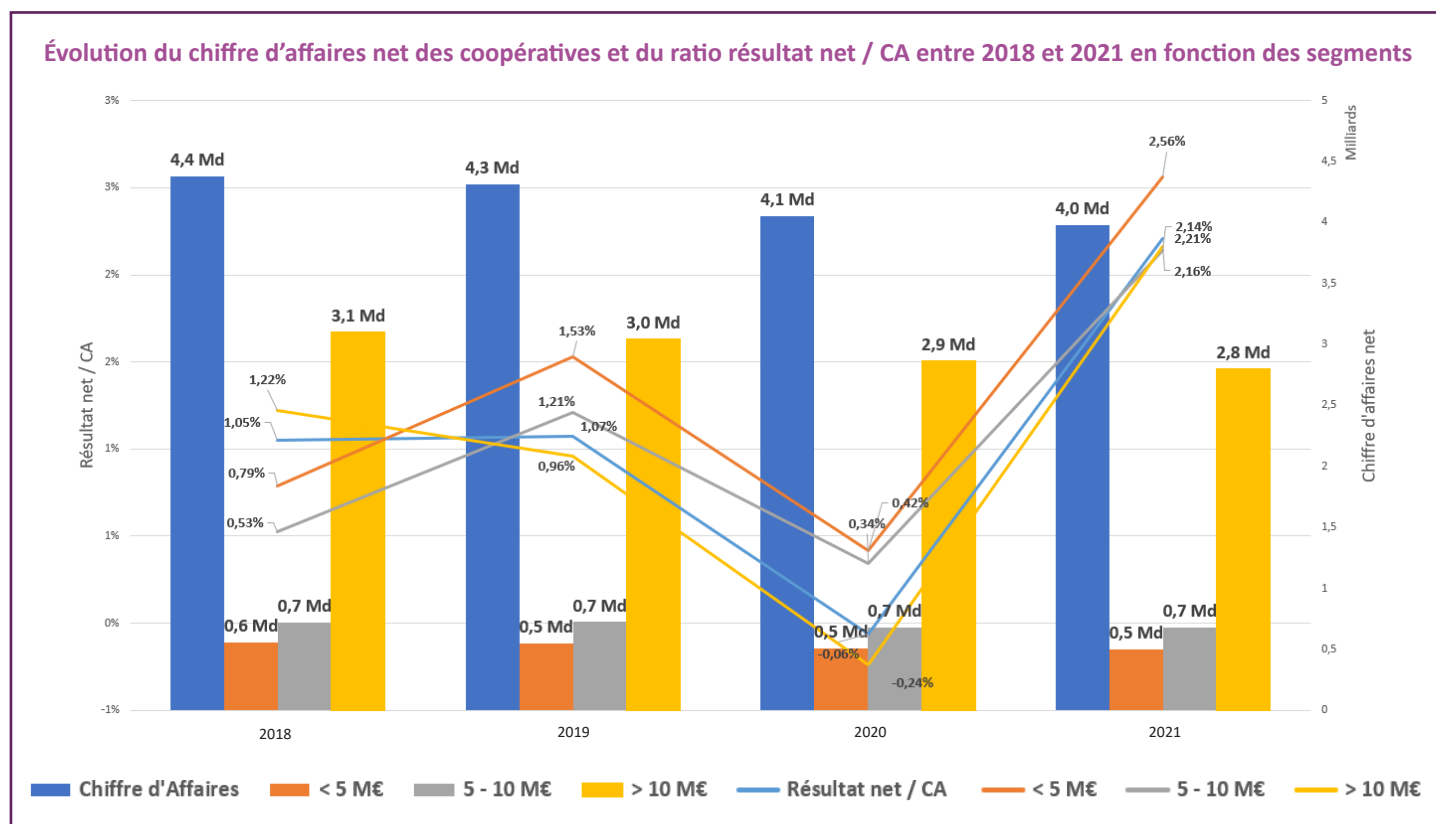
Une rentabilité des processus commerciaux de l'échantillon qui renoue avec la croissance sur l'exercice 2021

La marge d'EBITDA est en augmentation sur les tous segments (+ 1,86 point au total). Après avoir connu une diminution de près de 0,98 point entre 2018 et 2019, la marge d'EBITDA (EBITDA/CA) a retrouvé son niveau de 2018 et même plus à la fin de l'année 2021. Alors que les grandes caves (> 10M€) ont vu leur rentabilité globale croître de 1,98 point, les plus petites ont elles augmenté de 2,04 points.

Ces évolutions sont essentiellement dues aux mécanismes d'aides mis en place à la suite de la crise sanitaire. Cette tendance est également perceptible dans la population des entreprises non coopératives présentée par le Crédit Agricole dans son observatoire.

3. OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DU HCCA

3.2. RÉSULTATS ET ANALYSE



Un ratio résultat net / chiffre d'affaires qui se redresse dans tous les segments

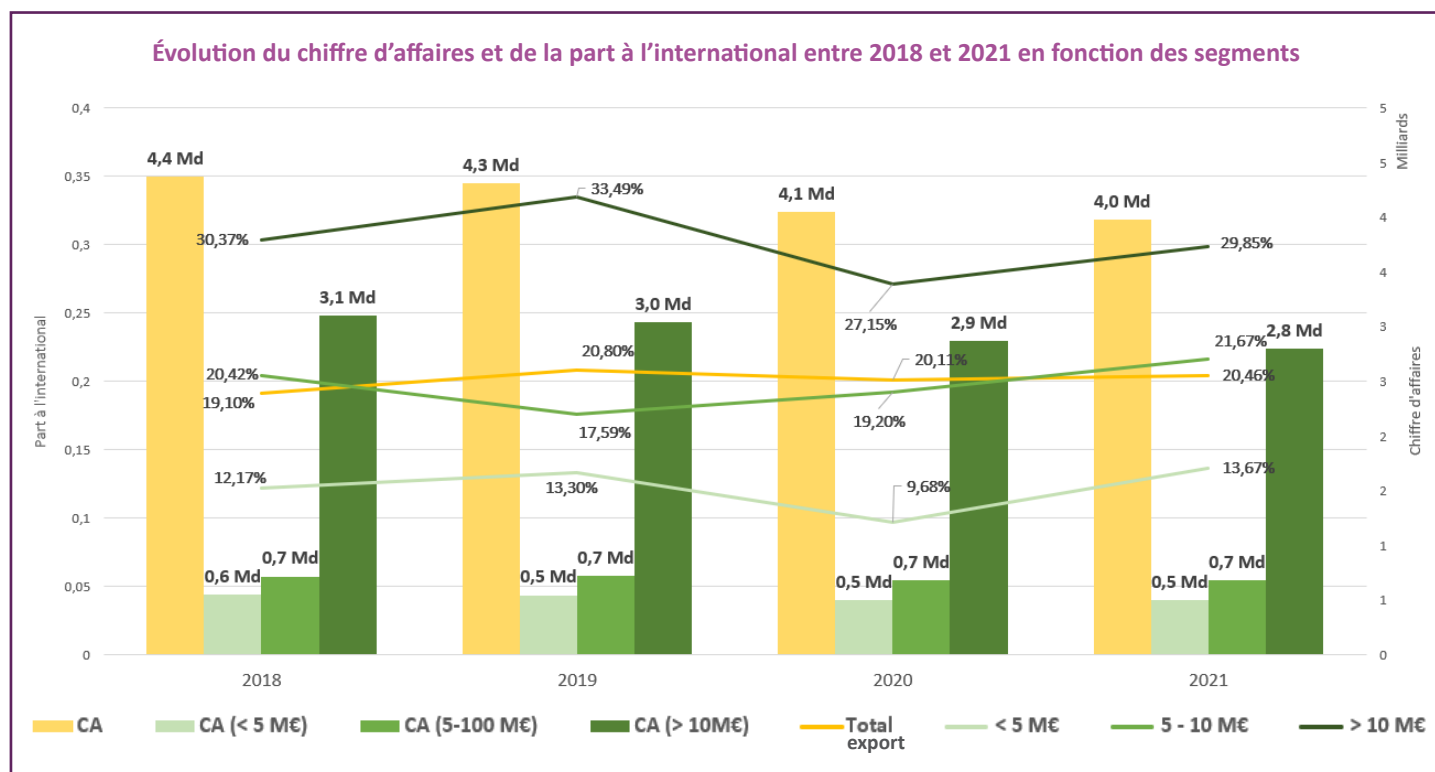
2021 se révèle comme une année de redressement spectaculaire, principalement impulsée par la relance de l'économie mondiale et la levée des sanctions commerciales américaines. La conjoncture 2019-2020 a été marquée par les premières mesures sanitaires et le premier confinement de mars-mai 2020, qui a fortement perturbé les filières fournissant la restauration hors foyer. Après une année 2020 en chute libre, le ratio résultat net / chiffre d'affaires s'améliore et retrouve des niveaux d'avant 2018.

Le ratio résultat net / chiffre d'affaires augmente pour tous les segments des caves coopératives et des caves non coopératives (sources Crédit Agricole). Il croît en effet de 2,27 points au total, l'augmentation est la plus importante pour les plus grandes coopératives (CA > 10 M€) qui voient leur ratio croître de + 2,40 points et les plus petites (CA < 5 M€) de + 2,15 points.



3. OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DU HCCA

3.2. RÉSULTATS ET ANALYSE



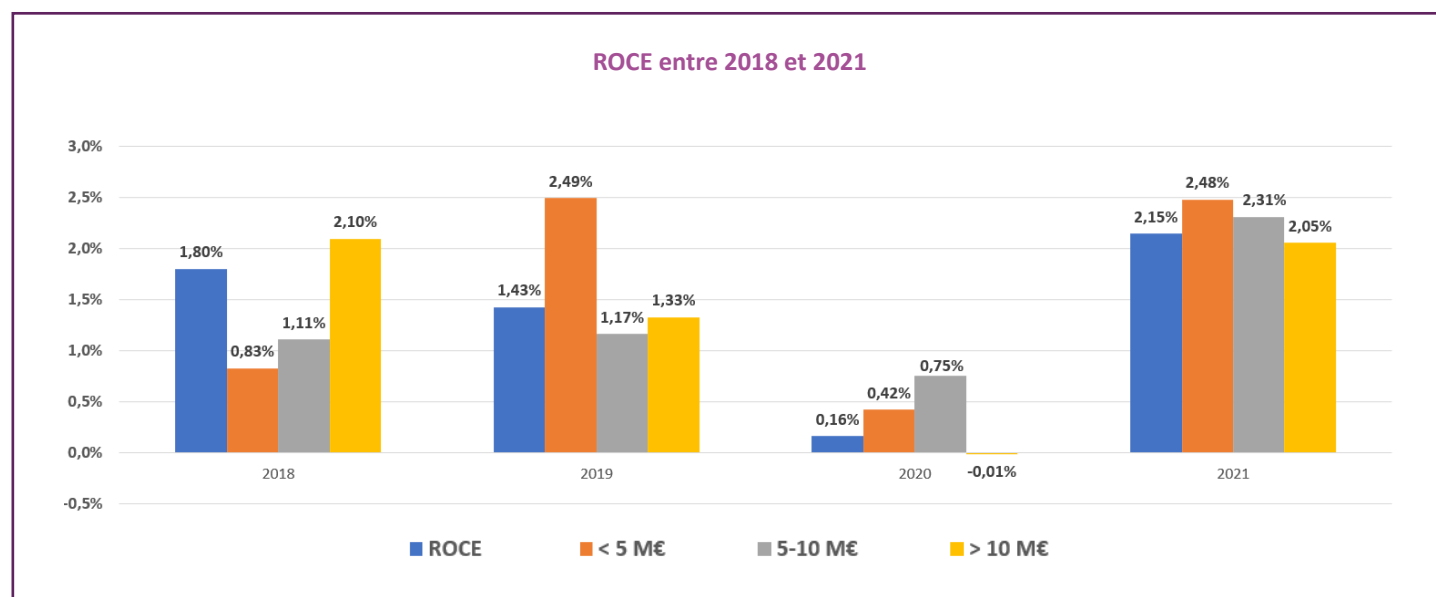
Au global, la part des caves coopératives à l'international est restée stable entre 2020 et 2021, à 20,46 % en 2021 contre 20,11 % en 2020. Les données comptables « part à l'international » ne reflètent qu'imparfaitement la réalité économique des échanges internationaux réalisés par les caves coopératives. Ceux-ci sont susceptibles de transiter par des unions de commercialisation ou des filiales de coopératives non identifiées ici. En outre, les volumes conséquents produits en coopération sont commercialisés par des négociants indépendants et/ou intégrés (filiales).

En outre, la part à l'international n'est en outre pas directement corrélée au chiffre d'affaires des coopératives, ce que notent également nos organismes partenaires sur des échantillons plus réduits. Les petites structures (CA < 5 M€) ont une part à l'international moins élevée que les structures moyennes dont le CA est compris entre 5 M€ et 10 M€ (21,67 % contre 13,67 %). Alors que les plus grandes caves coopératives ont une part à l'international de 29,85 % en augmentation de 2,69 % entre 2020 et 2021.



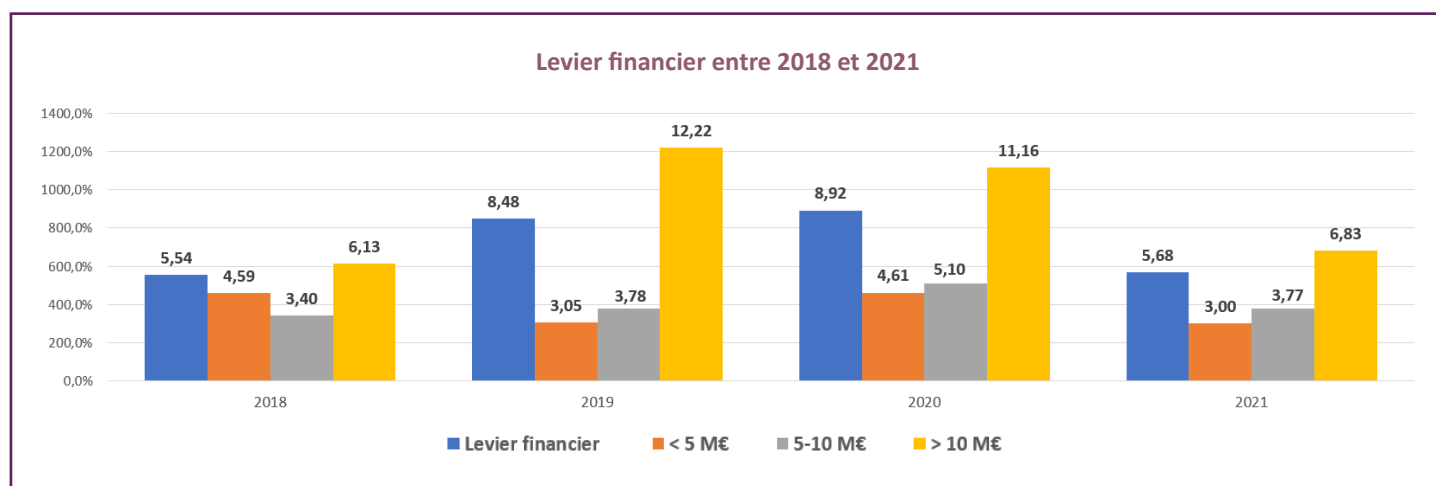
3. OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DU HCCA

3.2. RÉSULTATS ET ANALYSE



Une rentabilité des capitaux employés qui augmente quels que soient les segments

Le ROCE est en forte augmentation entre 2020 et 2021 après deux années en baisse, avec une évolution globale de + 1,98 point, principalement concentrée sur les plus grandes caves coopératives, qui voient leur ROCE évoluer de - 0,01 % à 2,05 %. De ce point de vue, le secteur des caves coopératives suit les tendances du secteur vitivinicole (hors coopératives) dont l'observatoire du Crédit Agricole décrit la même trajectoire.



Un levier financier en très nette diminution pour toutes les structures

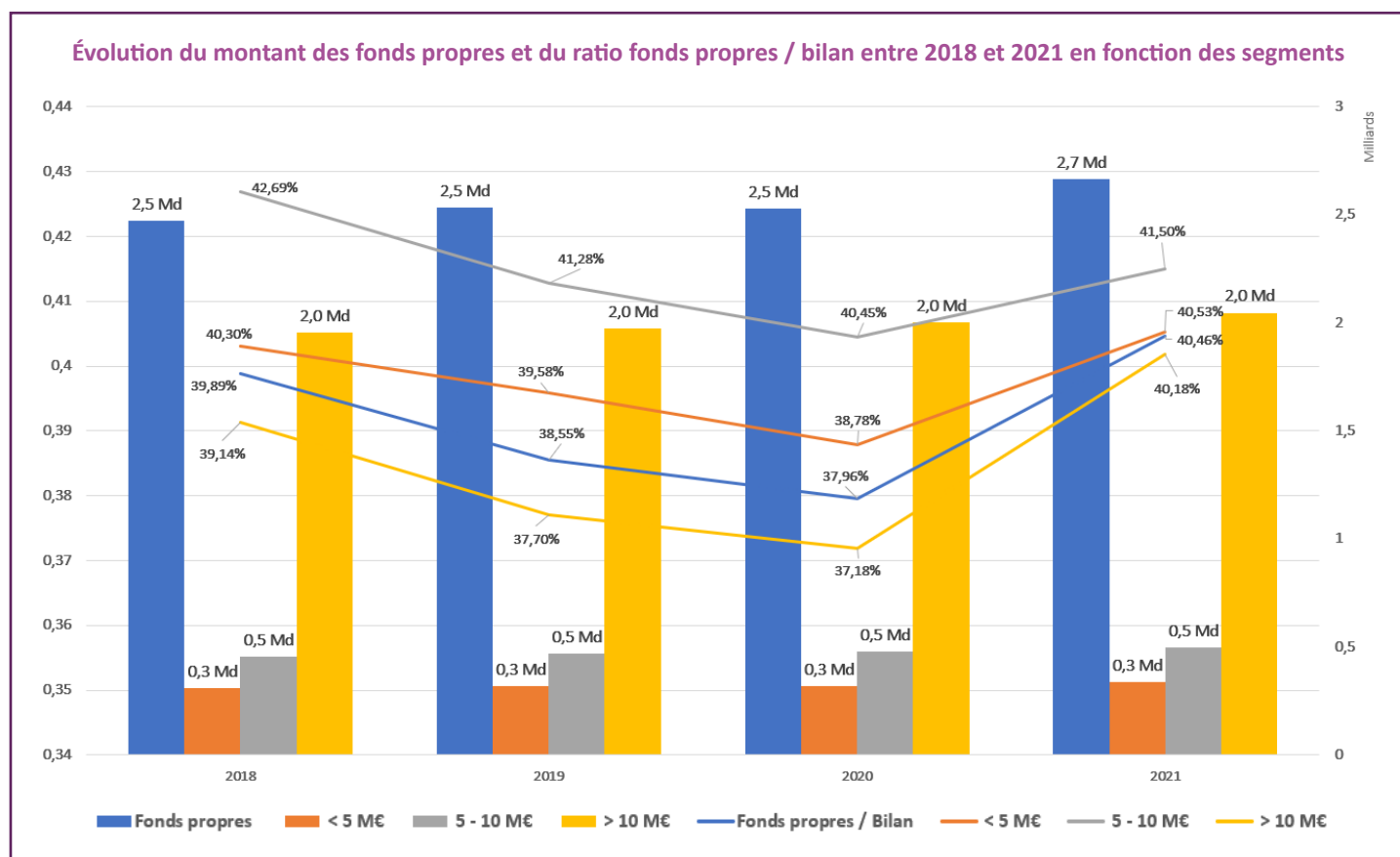
Après deux années d'investissements et de hausse de l'endettement, les caves coopératives enregistrent une baisse générale du levier financier.

Entre 2020 et 2021, le levier financier des caves coopératives réalisant moins de 10 M€ de chiffre d'affaires a atteint 6,83 ans contre 11,16 l'année précédente, celui des structures moyennes (5 M€ < CA < 10 M€) a atteint 3,77 ans contre 5,10 l'année précédente et celui des petites structures moyennes (5 M€ < CA) a atteint 3 ans contre 4,61 l'année précédente. Ces dernières ont donc très largement diminué leur endettement, à des niveaux restant soutenables et acceptables. Cette baisse, reflet d'une meilleure rentabilité d'exploitation, améliore la structure financière moyenne des caves coopératives.

Notons que la situation pourrait se dégrader à nouveau en 2022 avec la forte augmentation du besoin en fonds de roulement et donc des besoins de trésorerie des entreprises.

3. OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DU HCCA

3.2. RÉSULTATS ET ANALYSE



Un ratio d'autonomie financière relativement stable

Le ratio d'autonomie financière globale est en augmentation pour l'ensemble des caves coopératives (+ 2,51 point). Cette augmentation se retrouve sur l'ensemble des segments mais de manière plus significative pour les grandes caves (> 10M€) : + 3 points. En effet, les petites et moyennes structures ont respectivement vu leur autonomie financière globale augmenter de 1,75 point et de 1,05 point.

Cette tendance est également perceptible dans la population des caves non coopératives présentée par le Crédit Agricole dans son observatoire.

Ces indicateurs montrent le poids et le rôle de régulation que jouent les caves coopératives en période de crise. L'importance de l'accompagnement des adhérents se fait au détriment d'une rentabilité souvent obérée par une rémunération supérieure de la matière qui permet de protéger les territoires.

Les crises successives mais aussi, les changements climatiques et la conjoncture laissent peu de marge d'action économique et financière, mais les indicateurs ne diffèrent pas sensiblement des autres entreprises de la filière. Ainsi que ce soit à travers les regroupements, le développement de marques, ou l'export, les caves coopératives montrent un modèle assez résilient, solide financièrement, qui sait progresser et se réinventer tout en préservant le modèle collectif dans lequel elles s'inscrivent.

4. LA GOUVERNANCE DES CAVES COOPÉRATIVES



Comment se composent et s'organisent les conseils d'administration des coopératives agricoles ? Quel est l'âge moyen des administrateurs, la proportion de femmes ? Quelle vision ont-ils de leur rôle, des moyens à leur disposition pour effectuer leur mission ? Combien de temps y consacrent-ils ? Comment les conseils d'administration fonctionnent-ils ? Comment s'organisent les relations avec les associés coopérateurs ?...

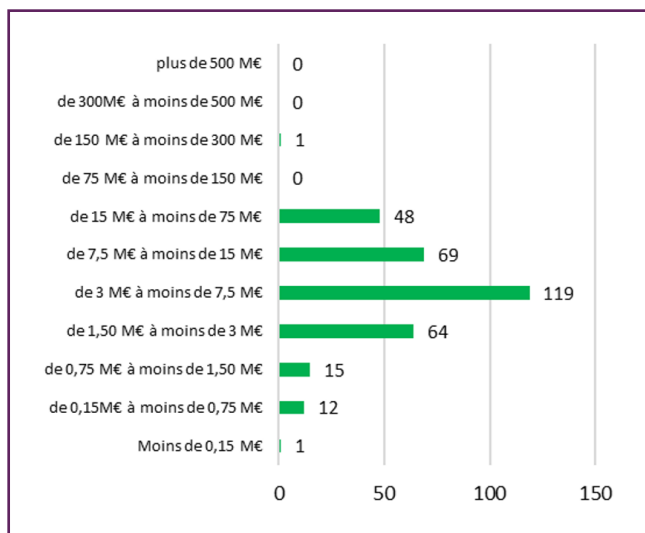
Dans le cadre des missions de Révision Coopertise®, les fédérations agréées pour la Révision, sous l'égide de l'Association Nationale de Révision (ANR), ont construit un outil d'enquête auprès des administrateurs visant à apporter des réponses et des éléments de comparaison sur toutes ces questions.

L'observatoire ANR de la gouvernance des coopératives agricole analyse une sélection de données issues des 864 coopératives et des 9 450 enquêtes administrateurs.

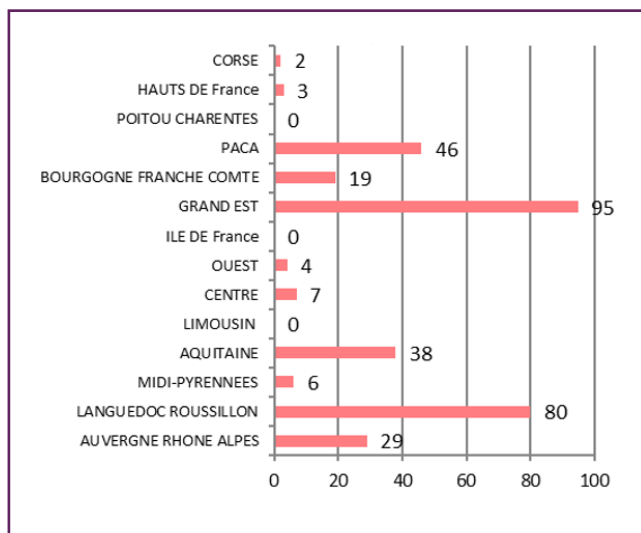
Pour la filière vitivinicole, l'observatoire de la gouvernance représente 326 coopératives et 3 360 administrateurs.

Les enseignements tirés de l'analyse de la base de données sont nombreux. Ils permettent de répondre à la plupart des questions posées précédemment, et invitent à aller plus loin dans l'analyse du mode de gouvernance bien spécifique des coopératives.

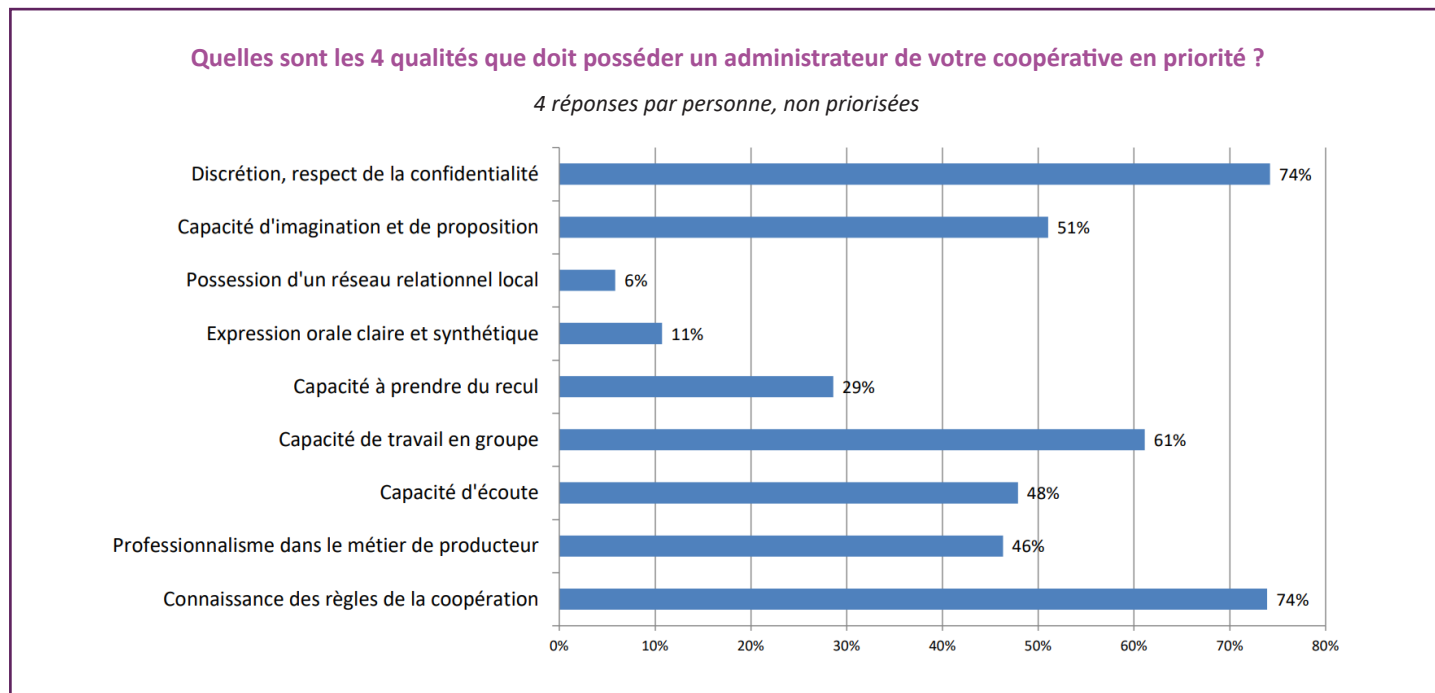
Répartition de l'échantillon par niveau de chiffre d'affaires pour la filière viticulture



Répartition de l'échantillon par zone géographique pour la filière viticulture



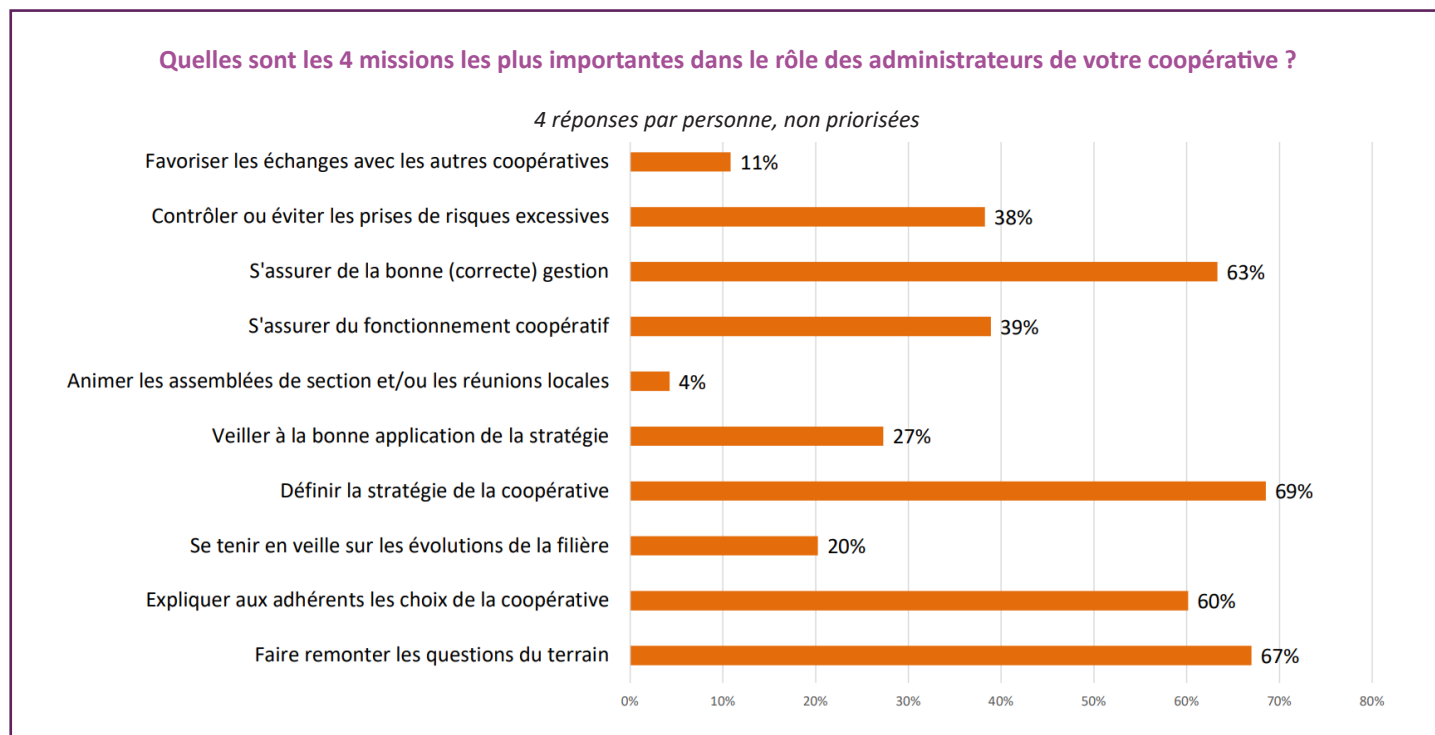
Le profil de l'administrateur



Globalement, les administrateurs émettent un jugement très positif sur le fonctionnement de leurs conseils d'administration et témoignent d'un environnement propice au travail, aux échanges, à la réflexion et à la décision.

Cela doit encourager les conseils d'administration à poursuivre la mise en œuvre de démarches de type « charte de l'administrateur », et à développer des formations sur le rôle et les devoirs des administrateurs. Le respect de la confidentialité des informations du conseil d'administration a d'ailleurs été expressément rappelé dans les modèles de statuts de 2020.

Le rôle de l'administrateur

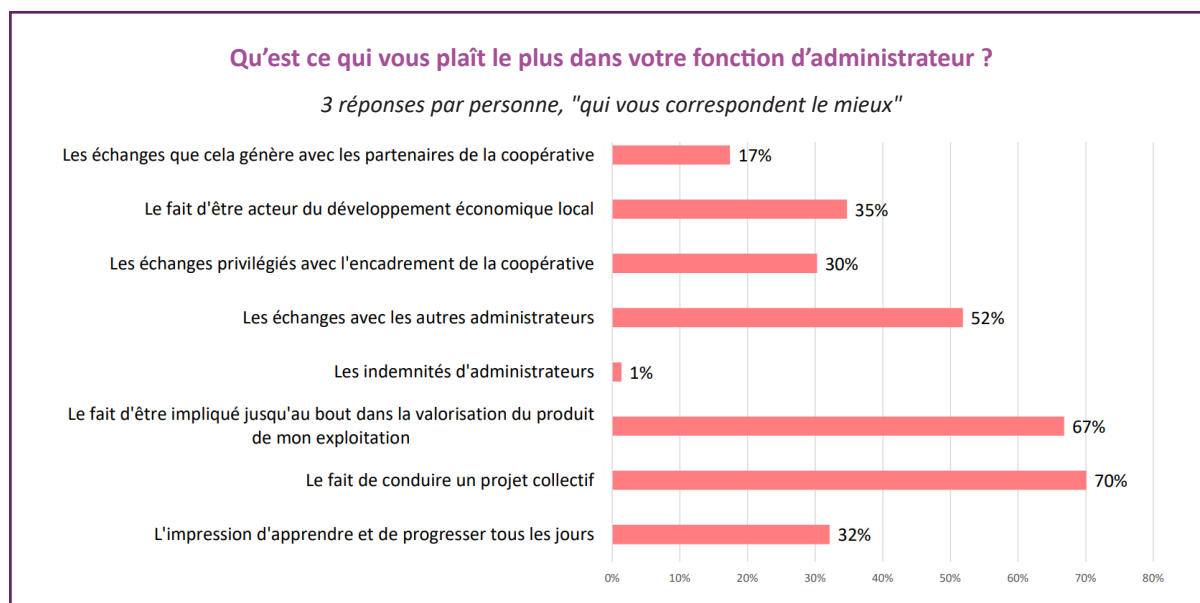


Les administrateurs sont 94 % à déclarer qu'ils connaissent leur rôle. Ils ont une vision claire de leur mission.

Stratégie, contrôle, relations adhérents : les administrateurs identifient avec précision et clairvoyance les principales missions qu'ils ont à remplir, et mettent en évidence le rôle essentiel qu'ils ont à jouer dans la gouvernance coopérative.

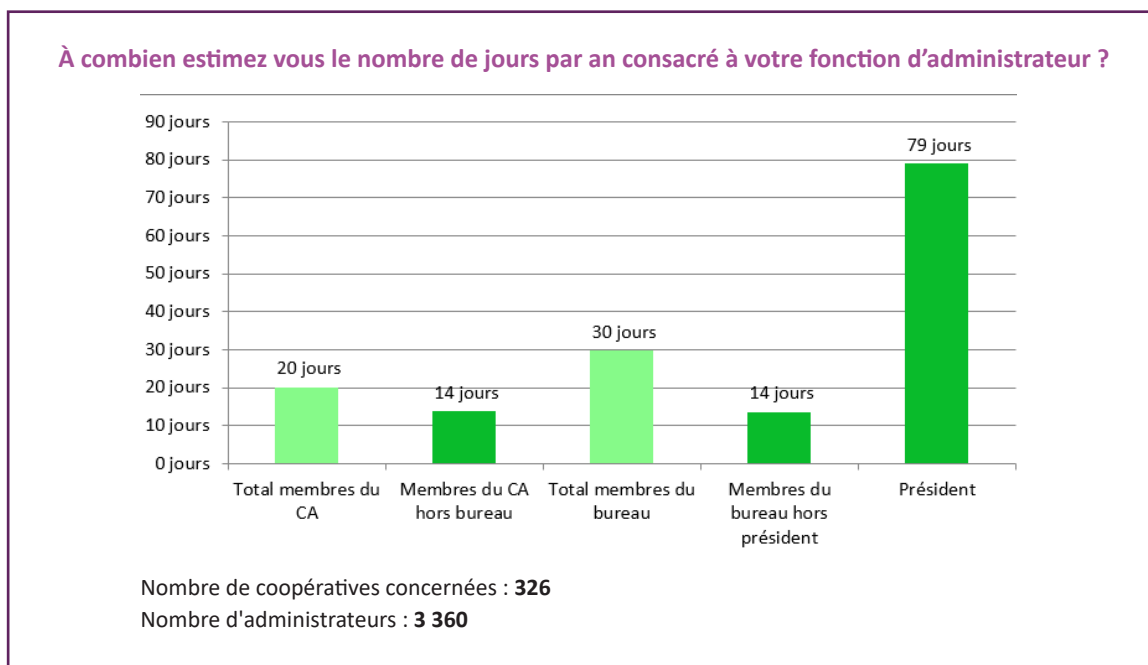
4. LA GOUVERNANCE DES CAVES COOPÉRATIVES

La motivation de l'administrateur



Comprendre ce qui motive un associé à intégrer un conseil d'administration est important : le degré d'investissement des administrateurs découle de cette motivation qui conditionne leur efficacité. Le pilotage du projet collectif est le premier facteur de motivation des administrateurs, principe bien connu dans la sociologie des organisations.

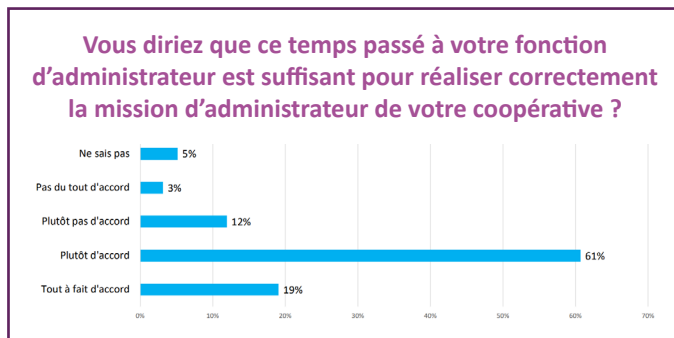
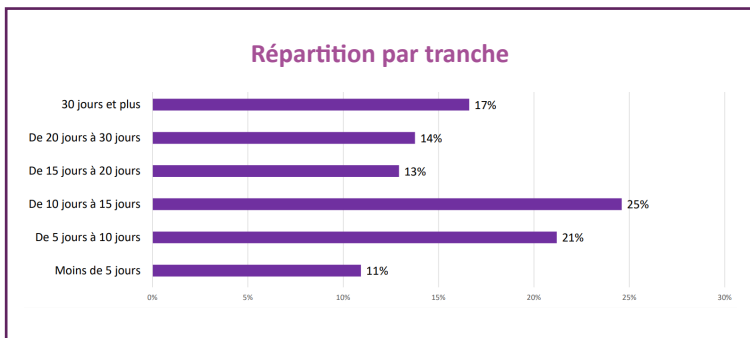
Le temps consacré à la fonction d'administrateur



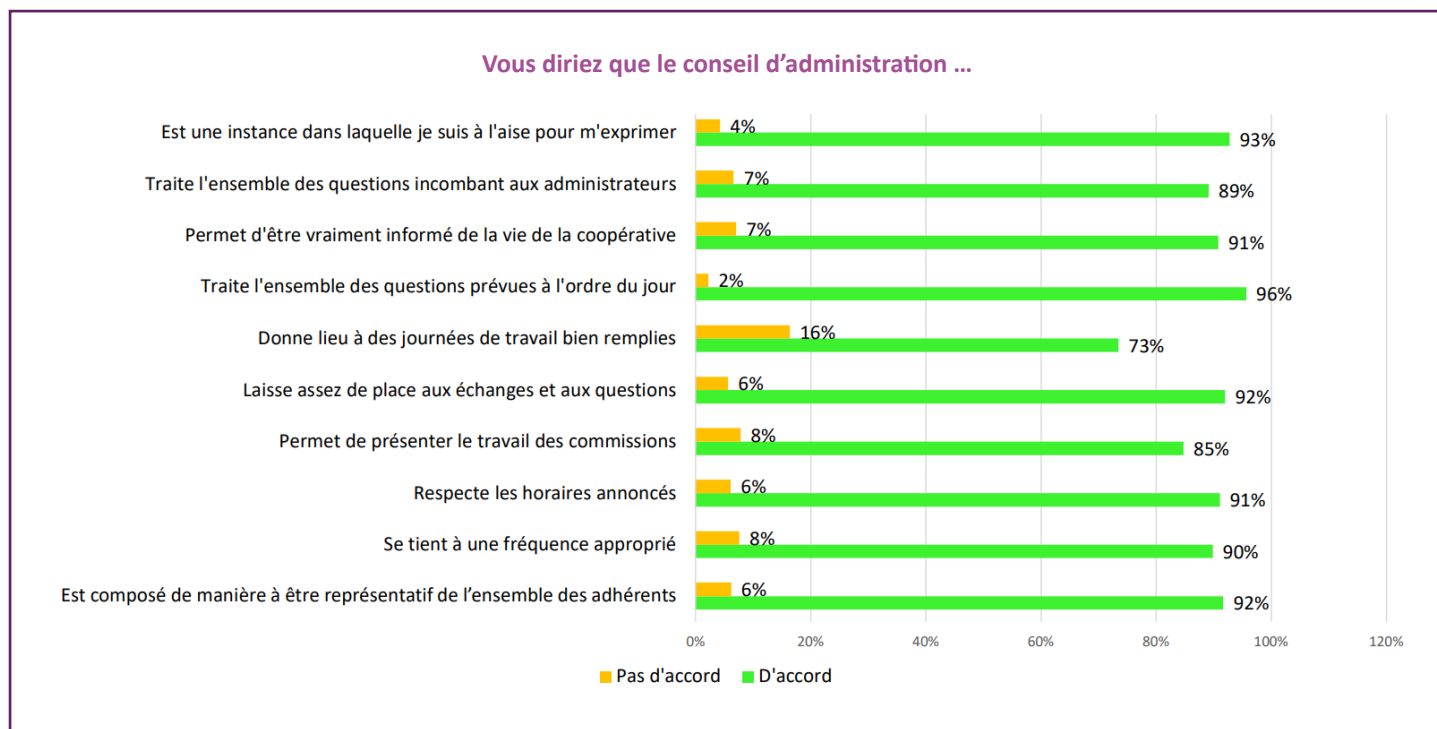
En moyenne, les administrateurs des coopératives vitivinicoles consacrent 20 jours par an à leur fonction d'administrateur (estimation du temps passé donnée lors des enquêtes administrateurs). Toutefois, ce temps passé est variable, suivant la taille et la complexité de l'entreprise (coopérative spécialisée ou multi-activités). Il est aussi très différent entre le président et les autres administrateurs, comme en témoignent les graphiques ci-dessous issus de la base de données.

Le temps passé par les administrateurs (hors président) concerne d'abord les réunions de conseils d'administration, ainsi que les réunions de bureau pour les membres du bureau. Dans les coopératives de dimension plus importante, des missions supplémentaires peuvent être confiées aux administrateurs (suivi de commissions, de filiales, de projets).

4. LA GOUVERNANCE DES CAVES COOPÉRATIVES

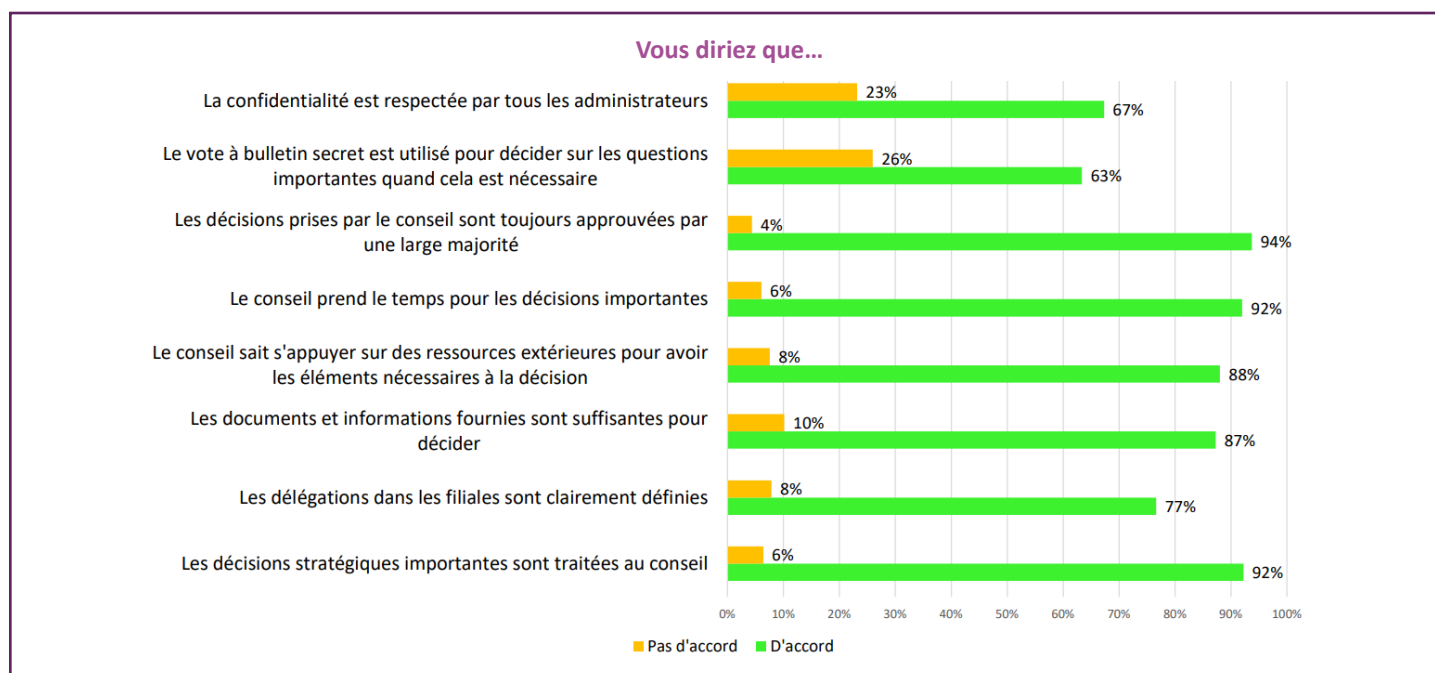


Fonctionnement du Conseil d'administration



4. LA GOUVERNANCE DES CAVES COOPÉRATIVES

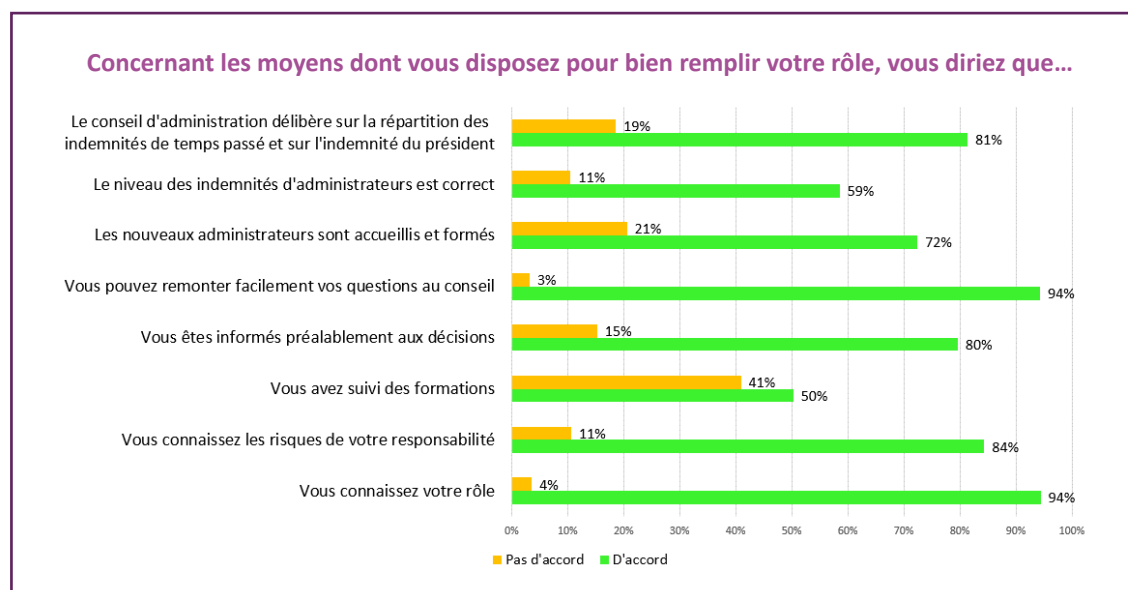
Modalités de décision du Conseil d'administration



Les membres du conseil d'administration sont en revanche souvent plus critiques sur le respect de la confidentialité. Ce constat est à mettre en parallèle avec leurs réponses sur les qualités requises pour être administrateur, la discrétion et le respect de la confidentialité ressortant comme la première des qualités.

26 % estiment que le bulletin secret n'est pas assez utilisé et 10 % que les documents fournis sont insuffisants. Cependant ces remarques sont à mettre en regard du graphique suivant qui montre que plus de 40 % des administrateurs n'ont pas suivi de formation.

Moyens de l'administrateur

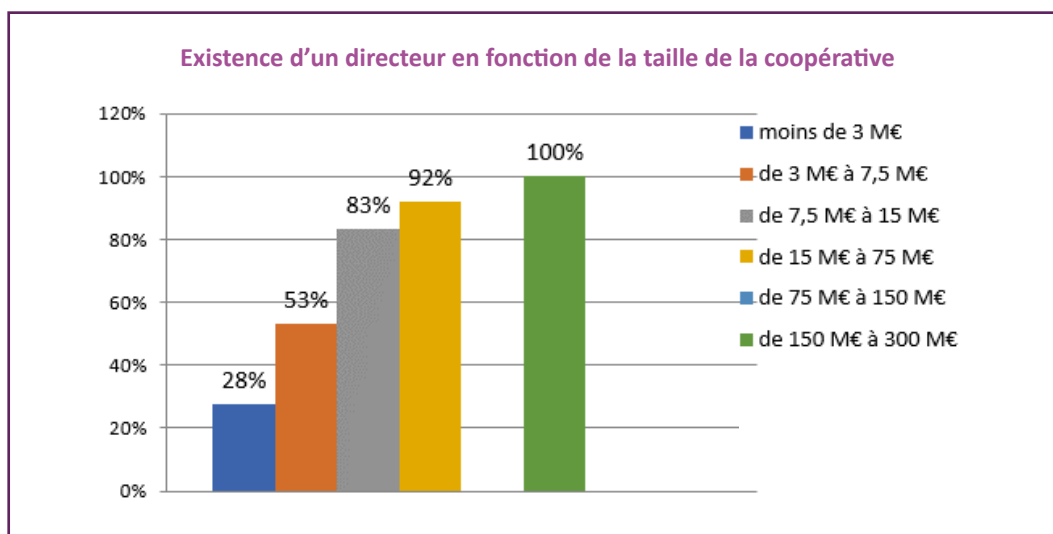


Les administrateurs estiment en grande majorité être bien informés sur la vie de la coopérative et disposer de moyens suffisant pour assurer leur mission, comme en témoigne les appréciations suivantes ; néanmoins, ils émettent des critiques sur quelques sujets qui peuvent constituer des pistes d'amélioration et de travail pour les conseils d'administration :

- La formation des administrateurs, en particulier l'accueil et la formation des nouveaux entrants au Conseil d'administration
- Le besoin d'information en amont des Conseils d'administration, pour mieux préparer les réunions et faciliter les prises de décisions
- La nécessité de valider plus systématiquement en réunion de Conseil d'administration les montants d'indemnités de temps passé des membres des administrateurs et du Président

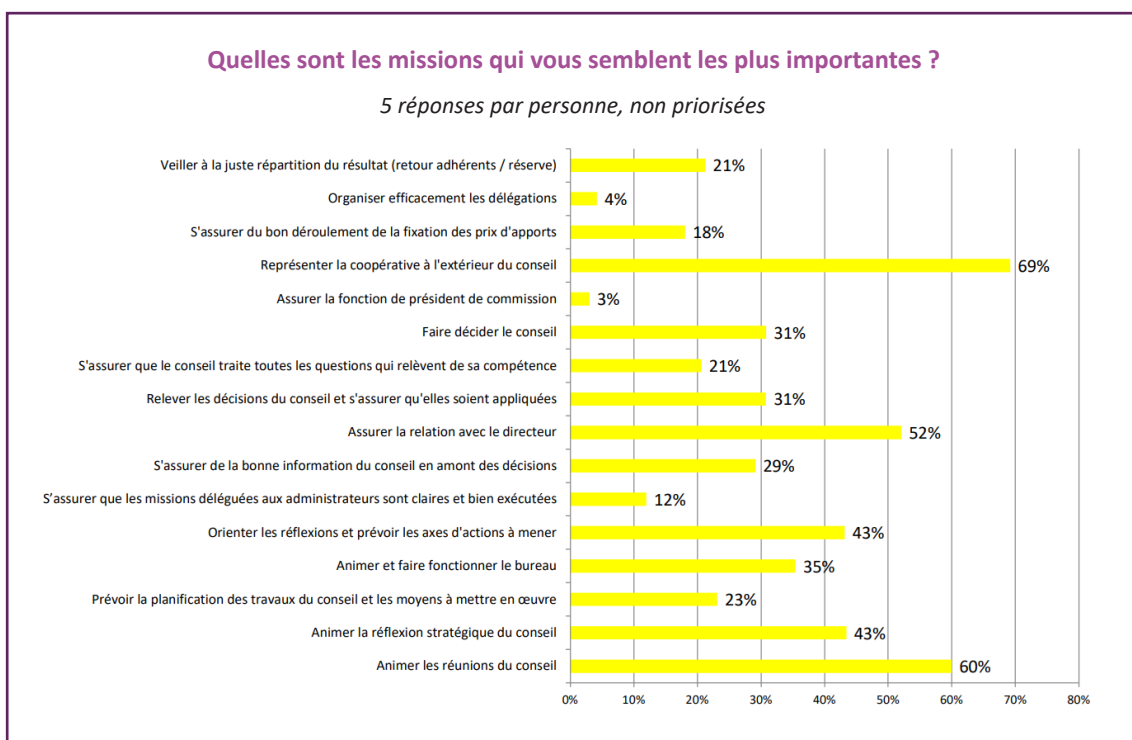
4. LA GOUVERNANCE DES CAVES COOPÉRATIVES

Graphique sur le pourcentage de coopératives ayant nommé un directeur



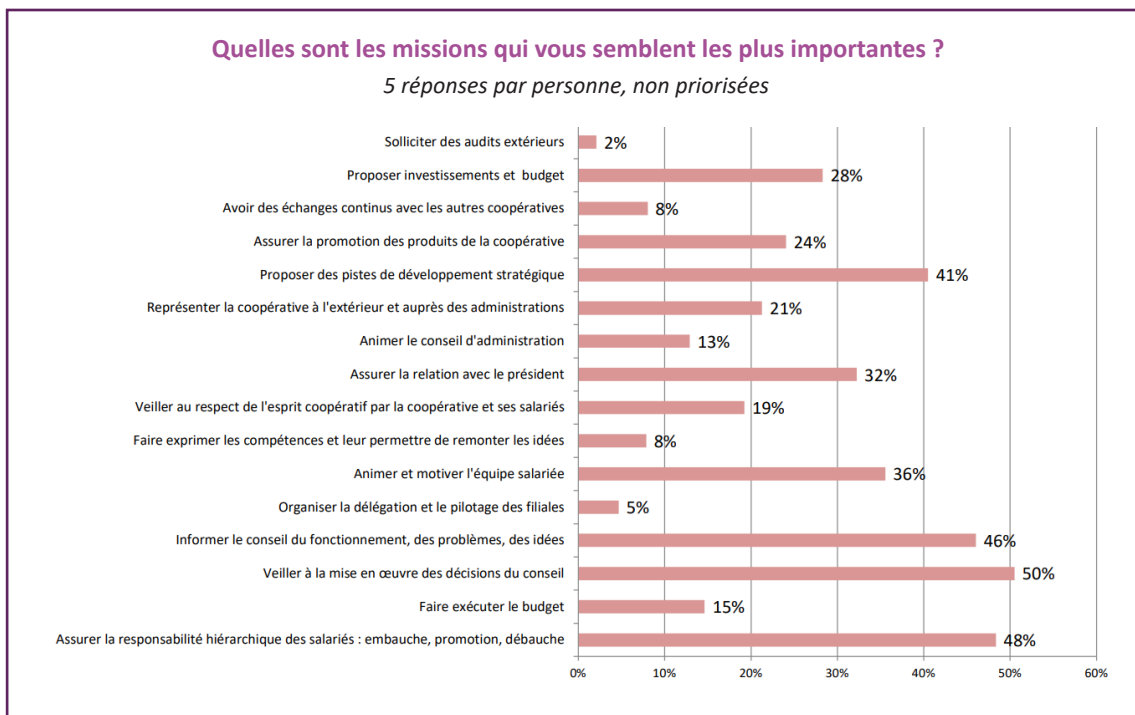
66 % des caves coopératives de la base de données ont recruté un directeur pour assurer la gestion opérationnelle de la coopérative et mettre en œuvre la stratégie définie par le conseil d'administration. Ce pourcentage est variable en fonction de la taille et la complexité de l'activité. Le Directeur forme, avec le Président, un binôme dont le bon fonctionnement, la complémentarité et la qualité des relations sont une des conditions de la réussite de la gouvernance coopérative.

Missions du Président et du Conseil d'administration

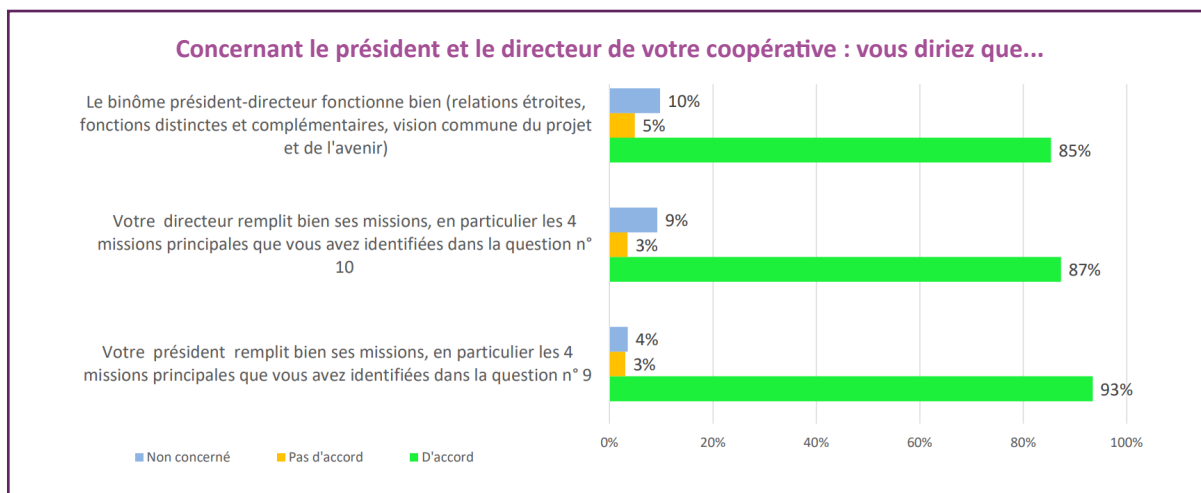


4. LA GOUVERNANCE DES CAVES COOPÉRATIVES

Missions du Directeur



Le binôme Président/Directeur



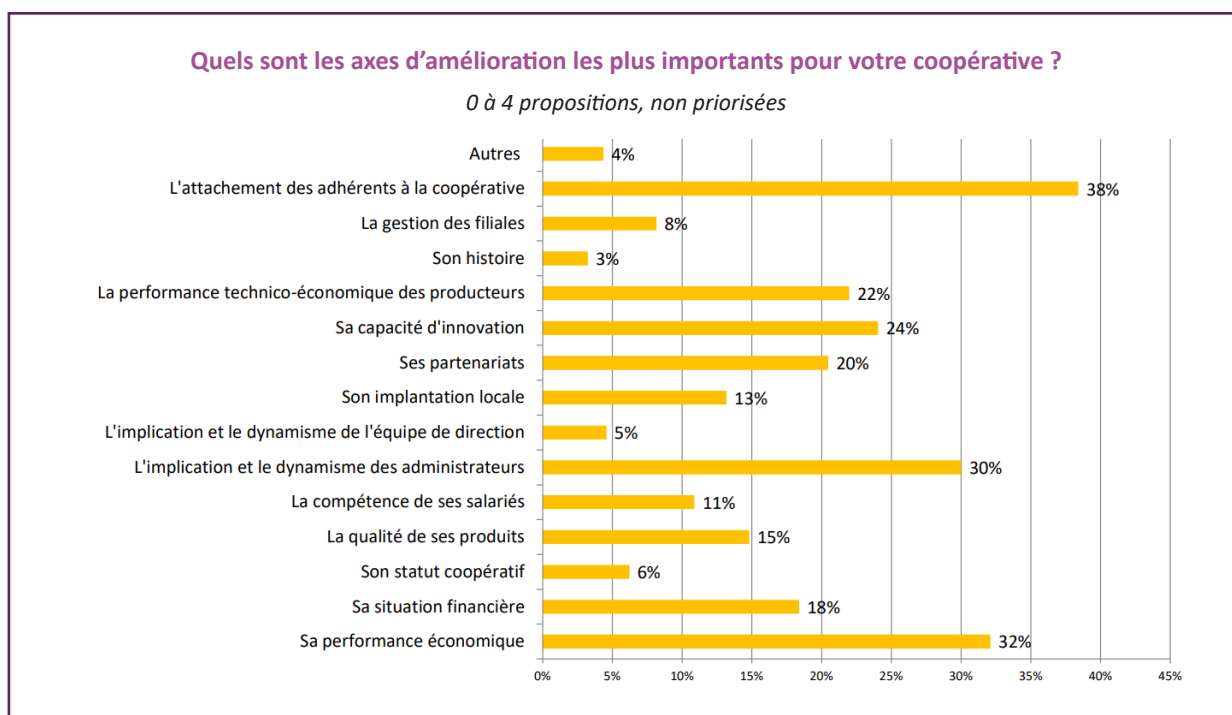
4. LA GOUVERNANCE DES CAVES COOPÉRATIVES

Les deux graphiques ci-après font apparaître deux axes d'inquiétude dans les caves coopératives :

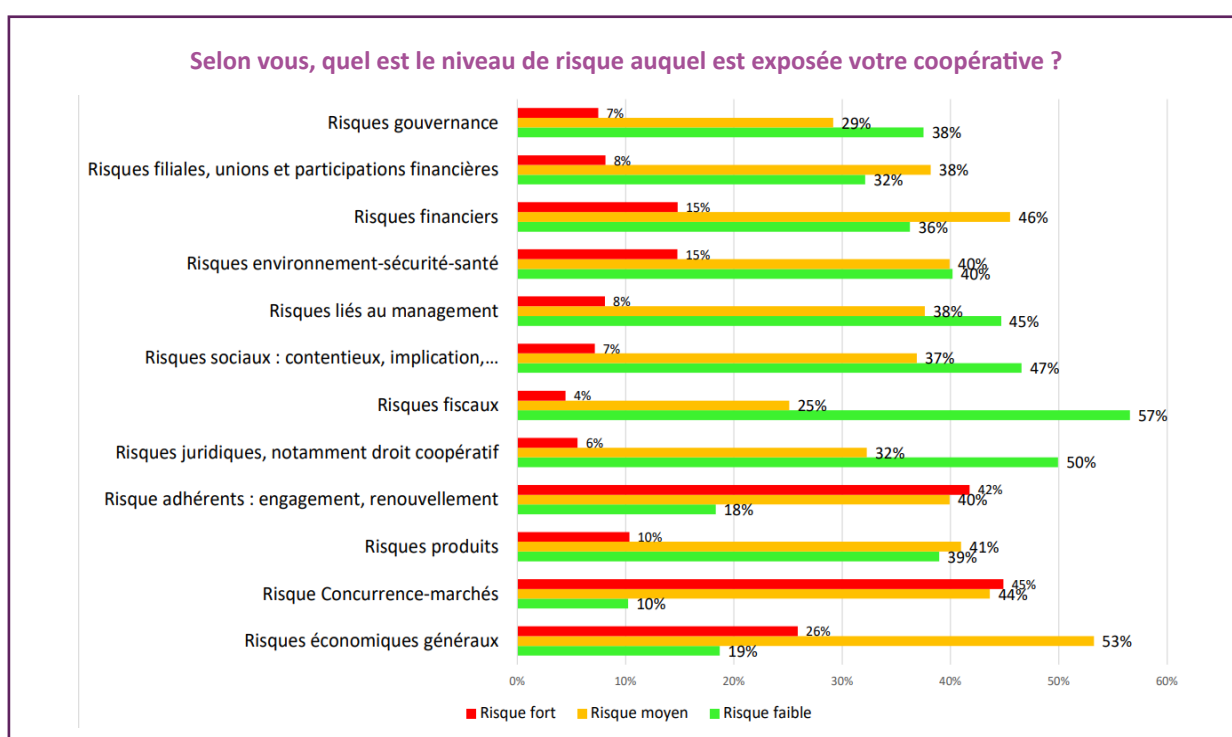
- la situation économique générale, avec son impact sur la situation financière de la coopérative et la rémunération des producteurs. Cette situation est vécue comme subie en grande partie puisque les risques majeurs portent sur la concurrence sur les marchés et les risques économiques généraux (Covid, guerre en Ukraine, etc...)

- le risque adhérent : risque de désengagement, manque d'attachement à la coopérative, manque également d'implication dans la gouvernance. Ce point est sans doute la traduction d'une évolution sociétale générale dans laquelle l'adhésion à la coopérative est le fruit d'un calcul de court ou moyen terme plus que d'un engagement à long terme dans le projet coopératif.

Les faiblesses et les points à améliorer de votre coopérative

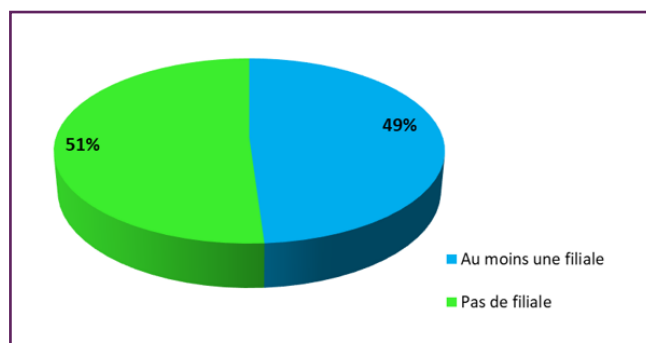


Analyse des risques



4. LA GOUVERNANCE DES CAVES COOPÉRATIVES

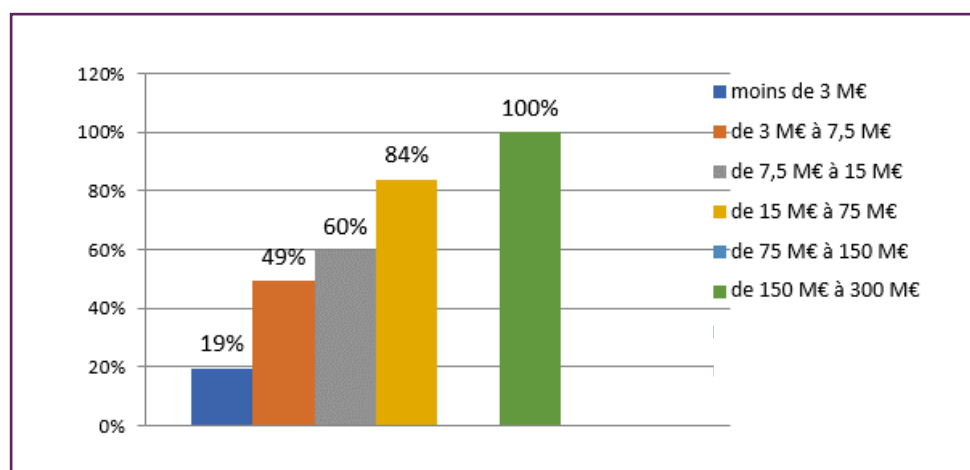
Graphique sur le pourcentage de coopératives ayant au moins une filiale



49 %

des coopératives présentes dans la base de données détiennent au moins une filiale

Existence d'au moins une filiale en fonction de la taille de la coopérative



Les enquêtes administrateurs montrent que les conseils d'administration suivent avec attention les filiales de leur coopérative, même s'ils sont plus critiques sur le rôle du conseil d'administration en matière de définition ou de contrôle des orientations stratégiques des filiales (difficulté qui peut être liée au fait que certaines filiales sont détenues minoritairement).

L'observatoire de la gouvernance de l'Association Nationale de Révision (ANR) nous apporte des informations précieuses sur la gouvernance des coopératives viticoles. En premier lieu, il nous confirme la satisfaction globale des administrateurs de caves coopératives sur le mode de gouvernance coopératif et le fonctionnement de la gouvernance de leurs coopératives respectives : bon fonctionnement des instances, informations suffisantes pour prendre les décisions, bonne connaissance de leur rôle.

L'observatoire met aussi en évidence des points d'amélioration relatifs à la formation des administrateurs - notamment des nouveaux entrants - aux inquiétudes liées à l'attachement des adhérents, voire à l'implication des administrateurs. Autant de sujets susceptibles d'alimenter la réflexion stratégique dans les Conseils d'administration...

L'observatoire de la gouvernance ne porte pas uniquement sur les coopératives viticoles. La comparaison avec les coopératives agricoles des autres secteurs met en évidence des appréciations similaires. Quelques petites différences notables peuvent toutefois être relevées :

- Une motivation plus forte des administrateurs de coopératives viticoles sur le fait d'être impliqué dans la valorisation du produit de son exploitation (+16 points) ;
- La qualité du produit est à ce titre considéré comme le principal atout de la coopérative viticole (+34 pts par rapport aux réponses des autres secteurs) ;
- Une fréquence plus importante de réunions de Conseil d'administration (+2,5 par an) ;
- Un temps passé par les présidents plus important (+20 j) ;
- Une critique plus forte sur l'implication des administrateurs (+12 pts) ;
- Un renouvellement des élus plus lent, et un âge moyen des administrateurs un peu plus élevé.

5. LES MESURES D'AIDES POUR LA FILIÈRE VIN : QUEL IMPACT POUR LES CAVES COOPÉRATIVES ?

5.1. CADRE GÉNÉRAL

Impact du programme national d'aides vitivinicoles sur l'activité des caves coopératives

Depuis la mise en place de la PAC de 2009, le secteur viticole européen bénéficie d'aides sous la forme d'enveloppes appelées « programme national d'aides » (PNA). Elles permettent de choisir pour chaque Etat membre une liste de mesures au sein d'un catalogue de dispositifs structurels et de soutien de marché. Ce dispositif en place depuis maintenant près de 15 ans. Il a fait l'objet de plusieurs évolutions réglementaires durant cette période mais les principes généraux sont restés identiques sur la période.

Pour la France, un bilan de réalisation sur 12 années a été mené par FranceAgriMer. Cette étude permet de dégager quelques grands enseignements. Les enveloppes d'aides sur la période ont atteint près de 3,4 Milliards d'euros et quatre mesures principales ont été mises en place sur la période :

- La restructuration du vignoble pour 1,3 milliards d'euros (soit 38 %) : mesure d'accompagnement des exploitants en lien avec le vignoble ;

- L'investissement dans les chais pour 1,037 milliards d'euros (soit 30,5 %) : mesure d'accompagnement des entreprises ayant une activité de vinification et/ou de commercialisation ;

- La promotion pays tiers pour 399 millions d'euros (soit 11,7 %) : mesure à l'attention des interprofessions et entreprises développant des marchés à l'exportation sur les pays tiers ;

- La distillation des sous-produits pour 415 millions d'euros (soit 12,2 %) : mesure destinée à indemniser les distilleries pour les opérations de transformation des lies et des marcs dans des conditions respectueuses de l'environnement ;

Les montants restants ont été destinés à des mesures de marché dont la distillation de crise mise en place en 2020-2021 pour faire face aux excédents dûs à la crise du Covid.

| Mesures En M€ | Budget | PNA* 2009-2013 | PNA* 2014-2018 | PNA* 2019-2023 (3 années) | Total |
|------------------------------|-----------------------|----------------|----------------|---|---------|
| Restructuration replantation | Maquette | 457,0 | 502,2 | 301,6 | 1 260,8 |
| | Conso | 486,6 | 537,6 | 276,1 | 1 300,3 |
| Investissements | Maquette | 165,0 | 470,0 | 270,0 | 905,0 |
| | Conso | 311,6 | 501,5 | 224,4 | 1 037,5 |
| Distillation sous-produits | Maquette | 200,0 | 180,0 | 120,0 | 500,0 |
| | Conso | 173,0 | 155,9 | 86,6 | 415,4 |
| Promotion, information | Maquette | 279,0 | 250,5 | 150,0 | 679,5 |
| | Conso | 130,3 | 204,6 | 64,0 | 398,9 |
| Moûts concentrés | Maquette | 60,0 | - | - | 60,0 |
| | Conso | 54,7 | - | - | 54,7 |
| Assurance récolte | Maquette | 25,0 | - | - | 25,0 |
| | Conso | 1,2 | - | - | 1,2 |
| Mesures de crise | Distillation de crise | 32,7 | - | 207,95 (127 M€ FEAGA + fonds nationaux) | 159,7 |
| | Stockage de crise | - | - | 51,9 (12,8 M€ FEAGA + fonds nationaux) | 12,8 |
| Total | Maquette | 1 186,0 | 1 402,7 | 841,6 | 3 430,4 |
| | Conso | 1 190,1 | 1 399,6 | 790,9 | 3 380,6 |
| Taux de consommation | | 100 % | 100 % | 94 % | 99 % |

Source : FranceAgriMer, données de gestion (exercice FEAGA du 16/10 au 15/10 chaque année)

* PNA = Programme National d'Aide

Ces aides ont concerné toute la filière vitivinicole et donc les caves coopératives qui ont été directement impactées par les aides aux investissements et par les aides promotion pays tiers.

5. LES MESURES D'AIDES POUR LA FILIÈRE VIN : QUEL IMPACT POUR LES CAVES COOPÉRATIVES ?

5.2. MESURE INVESTISSEMENT

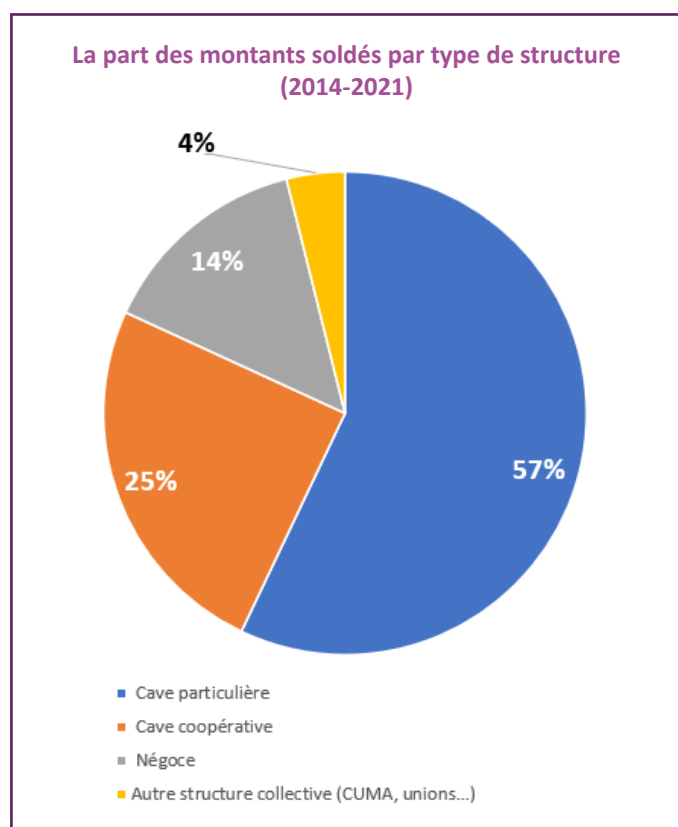
Descriptif de la mesure

La mesure d'aide à l'investissement permet de subventionner, d'une part, le matériel de vinification de la réception de la vendange au stockage et d'autre part, les bâtiments et les caveaux de vente sur une base de plafond éligible par M2 d'autre part. Selon les années, le taux d'aide a été compris entre 30 et 40 % pour les PME (taux divisé par 2 pour les ETI).

Par ailleurs, le dispositif a favorisé les installations de jeunes, y compris en coopérative avec une bonification des taux, et les matériels à caractère environnemental ont fait l'objet de dispositifs de priorisation.

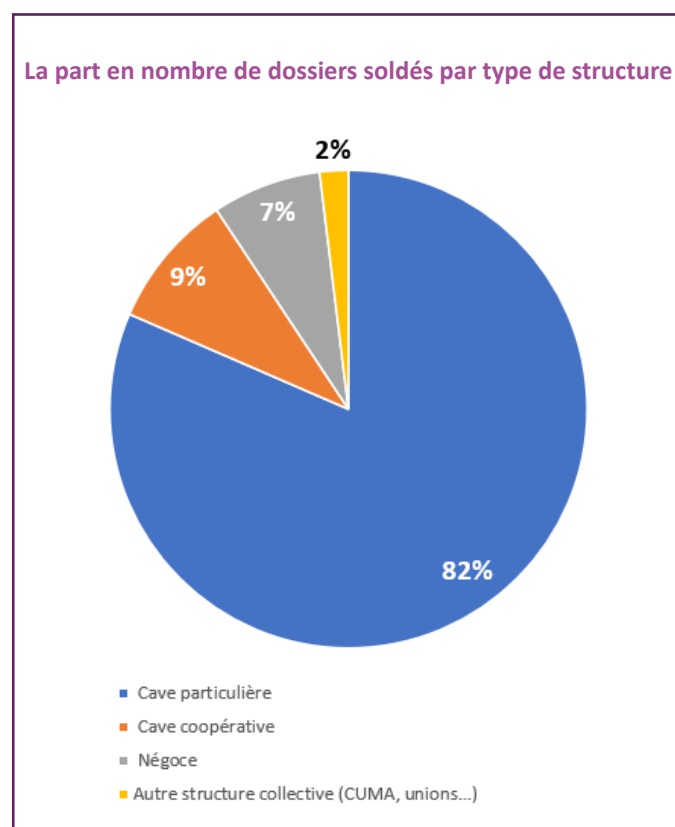
L'aide est déclenchée par appels à projets annuels (AAP) dans le cadre d'une enveloppe annuelle plafonnée entre 100 et 150M€.

Montant moyen payé par appel à projets, par type de structure (analyse sur les dossiers soldés)



| | 2014-2018 | 2019-2021 |
|---|------------|------------|
| Cave particulière | 67 674 001 | 36 990 653 |
| Cave coopérative | 29 191 495 | 16 496 389 |
| Négoce | 16 879 150 | 9 064 285 |
| Autre structure collective (CUMA, unions...) | 5 004 684 | 2 080 093 |

Nombre moyen de dossiers soldés par appel à projets, par type de structure



| | 2014-2018 | 2019-2021 |
|---|-----------|-----------|
| Cave particulière | 1 755 | 1 268 |
| Cave coopérative | 181 | 170 |
| Négoce | 144 | 136 |
| Autre structure collective (CUMA, unions...) | 40 | 33 |

Sur la période 2014-2021, les montants payés font apparaître que 9 % des dossiers concernent des caves coopératives pour 25 % des sommes dépensées. Cela correspond à 35 à 45 dossiers de caves coopératives par an soit 6 à 7 % du total des caves coopératives françaises par année. (Source : FranceAgriMer, dossiers soldés au 7 avril 2023)

Sur la période considérée près de 45,7 M€ de subventions ont été versées aux caves coopératives. À noter que sur la dernière période 2019-2021 seuls les petits dossiers sont actuellement soldés, ce qui conduit à des montants sans doute inférieurs à la réalité.

5. LES MESURES D'AIDES POUR LA FILIÈRE VIN : QUEL IMPACT POUR LES CAVES COOPÉRATIVES ?

5.2. MESURE INVESTISSEMENT

| | 2014-2018 | 2019-2021 | 2014-2021 |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Cave particulière | 38 565 | 29 165 | 35 722 |
| Cave coopérative | 161 457 | 97 228 | 138 320 |
| Négoce | 117 054 | 66 486 | 98 751 |
| Autre structure collective (CUMA, unions...) | 124 495 | 62 403 | 103 866 |

Montant moyen d'aide par dossier

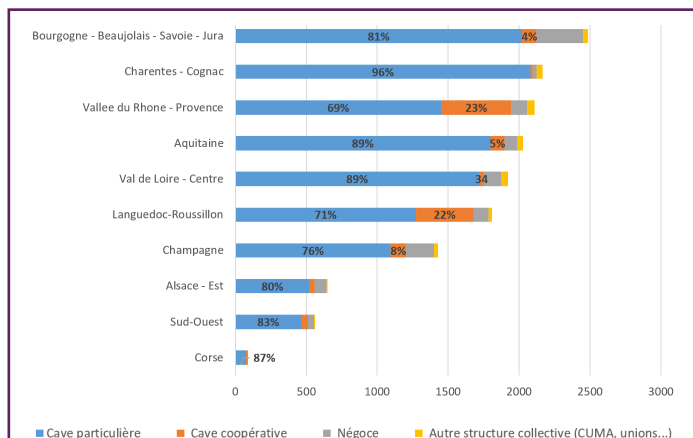
Sur ces 8 ans, le montant moyen de subvention d'investissement est de 138 K€ par dossier (ce montant est un peu plus élevé si l'on considère la période 2014-2018 uniquement).

Pour rappel le taux d'aide étant situé entre 30 % et 40 % et un certain nombre d'investissements étant plafonnés, le montant des investissements réalisés par les caves coopératives se situent entre 3 et 4 fois le montant des subventions soit 400 et 500 K€ d'investissement par dossier pour les caves coopératives.

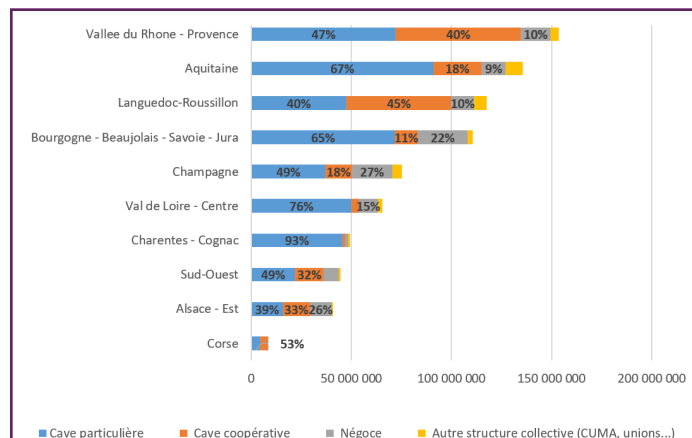
La répartition par région des dossiers selon le type de structures fait apparaître un poids important des dossiers des caves coopératives en Vallée du Rhône-Provence et en Languedoc-Roussillon en nombre (22 à 23 %) comme en montant (40 à 45 % des enveloppes par région).

Viennent ensuite des régions comme la Bourgogne, la Nouvelle-Aquitaine ou la Champagne dans lesquelles le nombre de dossiers est plus faible (4 à 8 % du total) mais avec des enveloppes notables en valeur et en pourcentage.

Part en nombre de dossiers soldés par bassin par type de structures (2013-2021)



Part en montant soldé par bassin par type de structures (2013-2021)



De manière générale, la dynamique d'investissement des caves coopératives est bonne depuis la mise en place du programme national d'aide. Le dispositif de subvention accompagne de nombreux dossiers. (Source : FranceAgriMer, données de gestion au 7 avril 2023 sur l'ensemble des dossiers soldés)

L'amélioration technique du matériel, la modernisation des chais, la prise en compte des aspects environnementaux, ont permis aux caves de moderniser leurs outils et de monter en maîtrise de la qualité des produits. Elles disposent d'outils de diversification des produits et peuvent ainsi développer leurs gammes. Ces investissements ont permis également d'améliorer les conditions de travail pour les vignerons et pour les salariés en période de vendange.



5. LES MESURES D'AIDES POUR LA FILIÈRE VIN : QUEL IMPACT POUR LES CAVES COOPÉRATIVES ?

5.3. MESURE PROMOTION PAR PAYS TIERS

Descriptif de la mesure

La mesure d'aide de Promotion Pays tiers permet aux interprofessions d'une part et aux entreprises d'autre part, de financer des actions sur les Pays Tiers : relations publiques / promotion / publicité (dont 12 types d'événements possibles), participation à des salons internationaux, campagnes d'information, études de marchés nouveaux et études d'évaluation.

La mesure est ciblée sur les vins AOP, IGP et les vins sans indication géographique (VSIG) avec indication de cépage. Le dispositif est ouvert par appels à projets annuels (AAP), avec une enveloppe financière de 80 M€ pour chaque appel à projets pour le PNA 2019-2023.

L'aide correspond à 50 % des dépenses éligibles, sauf cas exceptionnel (taxes Trump et crise du Covid-19). À noter qu'une avance de 50 % du montant de l'aide était obligatoire jusqu'à l'AAP 2016. Depuis, l'avance n'est plus obligatoire et reste optionnelle, au choix des opérateurs. La notion de Pays Tiers inclut le Royaume-Uni depuis le Brexit.

La mesure Promotion Pays Tiers a été complexe à mettre en place en 2009 et les années suivantes avec l'absence de cadrage réglementaire européen et national aussi bien sur les dépenses inéligibles que sur les pièces justificatives à fournir lors de la demande de paiement. Les retards de paiement se sont ajoutés à l'incompréhension sur les règles applicables, créant une déception, voire un rejet de la mesure au niveau des opérateurs, alors même que l'ensemble des organisations professionnelles viticoles demandait le développement de la mesure.

À partir de 2018, la résorption des retards, la mise en place d'une procédure de dépôt des dossiers en ligne et la clarification du dispositif, ont permis de relancer le processus.

Pour mémoire, les exportations françaises de vin sur les pays tiers sont de l'ordre de 7 milliards d'euros actuellement (sur un total de 11,6 Md € et 12,2 millions hl pour la totalité des exports Union européenne et Pays tiers).

Bilan des dossiers payés pour les AAP cumulés au titre des 3 PNA (2019-2021 – 3 AAP)

| En M€ | 2009-2013 | 2014-2018 | 2019-2021 Paiements toujours en cours | Total |
|---------------------------------------|-----------|-----------|---|-------|
| Montants d'aides conventionnés | 172,2 | 388,6 | 145,7 | 706,6 |
| Montants d'aides demandés (DP) | 172,2 | 287,0 | 94,2 | 553,4 |
| Montants d'aides payés | 130,3 | 204,6 | 64,0 | 398,9 |
| Montants payés/Montants conventionnés | 76 % | 53 % | 44 % | 56 % |
| Montants payés/Montants demandés | 76 % | 71 % | 68 % | 72 % |

| En nombre de dossiers | 2009-2013 | 2014-2018 | 2019-2021 | Total |
|--|-----------|-----------|-----------|-------|
| Nombre de dossiers conventionnés | 407 | 880 | 539 | 1 826 |
| Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une demande de paiement (DP) | 369 | 510 | 405 | 1 284 |
| Montants d'aides payés | 91 % | 58 % | 75 % | 70 % |

Source : données de gestion de l'aide au 27 mars 2023, traitement France AgriMer

PNA 2009-2013 et 2014-2018 : montants d'aides surévalués car les remboursements des aides indûment versées ne sont pas déduits.

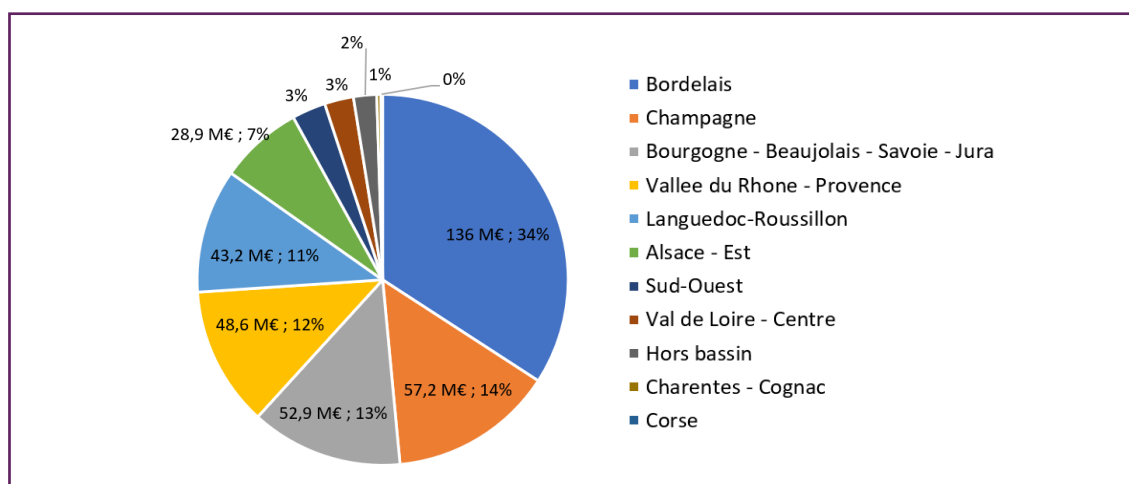
PNA 2019-2021 : 3 AAP analysés et paiements toujours en cours



5. LES MESURES D'AIDES POUR LA FILIÈRE VIN : QUEL IMPACT POUR LES CAVES COOPÉRATIVES ?

5.3. MESURE PROMOTION PAR PAYS TIERS

Répartition des montants payés par bassin sur les 3 programmations du PNA



Source : données de gestion de l'aide au 27 mars 2023, traitement France AgriMer
 PNA 2009-2013 et 2014-2018 : montants d'aides surévalués car les remboursements des aides indûment versées ne sont pas déduits
 PNA 2019-2021 : 3 AAP analysés et paiements toujours en cours

La répartition des dossiers entre entreprises et interprofessions fait apparaître que 708 entreprises (97 % des dossiers) ont bénéficié de 265 M€, soit 66 % des montants.

Les opérateurs de la filière intervenant sur les pays tiers sont à la fois des négociants (environ 700 maisons de négoce en France), les caves coopératives (600 caves coopératives et unions) et une partie des vignerons indépendants qui font des bouteilles et exportent eux-mêmes. Avec 708 entreprises bénéficiaires de la mesure sur la période, il reste de nombreuses entreprises qui soit ne bénéficient pas de l'aide, soit se limitent au marché intérieur européen à ce jour.

23 interprofessions ont déposé des dossiers au cours de la période, soit la quasi-totalité des interprofessions éligibles.

| En nombre de dossiers | PNA 2009-2013 | PNA 2014-2018 | PNA 2019-2021 | Total PNA |
|-----------------------|---------------|---------------|---------------|------------|
| Entreprises | 275 | 541 | 193 | 708 (97 %) |
| Interprofessions | 19 | 19 | 15 | 23 |
| Total | 294 | 560 | 208 | 731 |

| En M€ | PNA 2009-2013 | PNA 2014-2018 | PNA 2019-2021 | Total PNA |
|------------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Entreprises | 79,8 | 146,6 | 38,9 | 265,3 (66 %) |
| Interprofessions | 50,6 | 58,0 | 25,1 | 133,7 |
| Total | 130,3 | 204,7 | 64,0 | 399,0 |

Les montants moyens par dossier des interprofessions sont supérieurs à celui des entreprises : en moyenne 2,46 M€ pour les interprofessions pendant toute la période analysée contre 0,25 M€ pour les entreprises.

Montants moyens en K€ par bénéficiaire et par type de structure

| | PNA 2009-2013 | PNA 2014-2018 | PNA 2019-2021 | Total PNA |
|------------------|---------------|---------------|---------------|------------|
| Entreprises | 290 | 271 | 202 | 254 |
| Interprofessions | 2 661 | 3 053 | 1 674 | 2 463 |
| Total | 443 | 365 | 308 | 372 |

Source : données de gestion de l'aide au 27 mars 2023, traitement France AgriMer
 PNA 2009-2013 et 2014-2018 : montants d'aides surévalués car les remboursements des aides indûment versées ne sont pas déduits.
 PNA 2019-2021 : 3 AAP analysés et paiements toujours en cours

L'analyse actuelle des données d'aides issues des paiements par FranceAgriMer ne fait pas ressortir de données spécifiques aux caves coopératives. L'analyse de l'impact des aides à la Promotion pays tiers est rendue d'autant plus complexe qu'une partie notable des dossiers concernant les caves coopératives sont déposés par des structures ayant pris le statut de négociant (coopératives ou unions de coopératives) ou des filiales de coopératives.

6. LES ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX DES CAVES COOPÉRATIVES

Dès 2019, les caves coopératives ont pris en main les sujets environnementaux, en s'engageant, lors de leur Congrès national avec le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et la Confédération des vins IGP de France, en faveur des transitions agroécologiques. À l'échéance de 5 ans, 100 % des coopératives viticoles seront engagées dans la Certification environnementale ou en Agriculture Biologique.

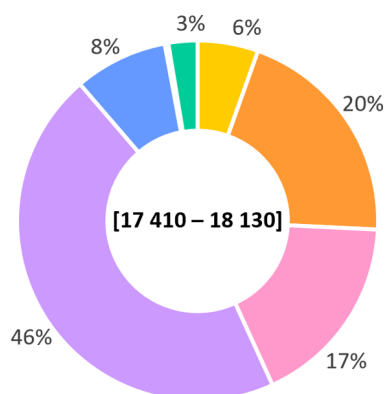
Les chiffres suivants présentent le bilan en 2022 des transitions des caves coopératives, soit 3 ans après les engagements pris.

Source issue de l'enquête *Vignerons Coopérateurs de France auprès des caves coopératives*.

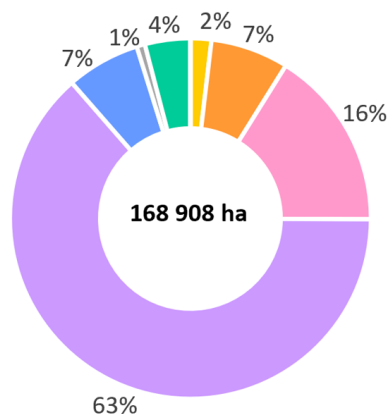
Afin de saluer l'engagement des coopératives en ce sens, en 2019, Les Vignerons Coopérateurs de France ont créé un Trophée « Les Vignerons Coopérateurs de France s'engagent ! » pour récompenser les caves coopératives dont plus de 90 % des surfaces sont certifiées « Haute Valeur Environnementale » (HVE) ou « Bio ». Ce trophée a été attribué 5 fois en 2019 et 24 fois sur 2020 et 2021.



Répartition du total du nombre d'exploitations HVE et BIO par fédération régionale (ha)



Répartition du total des surfaces BIO et HVE entre fédérations régionales



| Fédération | Nombre d'adhérents BIO/HE | Surfaces BIO/HVE (ha) |
|----------------------|---------------------------|-----------------------|
| Bourgogne Jura | [900 – 1270] | 3 165 |
| Grand Est | 3 573 | 11 817 |
| Nouvelle Aquitaine | [2 960 – 3 280] | 27 349 |
| Occitanie | 8 000 | 107 300 |
| Sud | 1 471 | 11 151 |
| Corse | 57 | 1 254 |
| Auvergne Rhône Alpes | [450 – 470] | 6 872 |
| Centre Val de Loire | x | x |
| TOTAL | [17 410 – 18 130] | 168 908 |

Près de 40 % des coopérateurs sont certifiés HVE ou Bio. Pour les exploitations HVE, cela représente près de 30 % des surfaces viticoles certifiées HVE en 2022 et plus de 70 % des exploitations viticoles HVE. Cela illustre le rôle moteur des vignerons coopérateurs dans le déploiement de cette certification environnementale.

Quelles perspectives pour les transitions environnementales ?

Entre les remous de la crise dans le secteur bio, et la révision du référentiel HVE fixant de nouvelles exigences, les caves coopératives sont confrontées à de grandes incertitudes sur le maintien de leurs certifications et les débouchés des produits certifiés. Ce climat d'incertitude vient ralentir les transitions des caves coopératives qui ont besoin de stabilité pour engager des moyens sur les transitions et les mener à terme.

GLOSSAIRE

PART À L'INTERNATIONAL :

Calcul : Chiffre d'affaires réalisé hors de France/chiffre d'affaires. Inclut les exportations depuis la France ainsi que les ventes réalisées par les filiales du groupe établies hors de France.

MARGE BRUTE :

Calcul : Chiffre d'affaires hors taxes – achats de marchandises et matières premières – variation des stocks.

MARGE INDUSTRIELLE :

Calcul : Rentabilité d'exploitation (EBITDA)/valeur ajoutée (VA). Le taux de marge industrielle permet de mesurer la part de la valeur ajoutée après paiement des charges de personnel et avant impôts. Elle traduit la part qui reste acquise à l'entreprise. Ce ratio permet d'évaluer la rentabilité d'exploitation d'une entreprise indépendamment des fluctuations du chiffre d'affaires liées à la volatilité des intrants.

VALEUR AJOUTÉE (VA) :

Calcul : Marge brute – charges externes. La valeur ajoutée traduit le supplément de valeur donné par l'entreprise, dans son activité, aux biens et aux services en provenance des tiers.

RENTABILITÉ D'EXPLOITATION (EBITDA) :

Chiffre d'affaires hors taxes – achats et charges externes – charges de personnel – autres charges. L'EBITDA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements) est le solde entre les produits d'exploitation et les charges d'exploitation qui ont été consommées pour obtenir ces produits. Il correspond donc au résultat du processus d'exploitation, et diffère du résultat d'exploitation dans la mesure où il ne prend pas en compte les dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation d'actif.

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) :

Calcul : Stocks + clients + autres créances exploitation et hors exploitation - fournisseurs - autres dettes d'exploitation et hors exploitation. Le BFR d'une entreprise est la somme de son BFR d'exploitation et de son BFR hors exploitation. Le BFR d'exploitation représente le solde des emplois et des ressources d'exploitation (soit en simplifiant : stocks + clients - fournisseurs). Il correspond aux ressources mobilisées par l'entreprise pour financer son cycle d'exploitation (ou généré par celui-ci lorsque ce BFR est négatif).

RENTABILITÉ DES CAPITAUX EMPLOYÉS (ROCE) :

Calcul : Résultat opérationnel courant – impôt sur les sociétés/actif immobilisé net + besoin en fonds de roulement (BFR). C'est le rapport entre l'accroissement de richesse et les capitaux investis, qui évalue si l'entreprise est en mesure de créer de la valeur. Il indique la rentabilité comptable des actifs mobilisés.

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT :

Calcul : Résultat net +/- dotations récurrentes nettes aux amortissements et provisions immos +/- gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur +/- autres produits/charges nets calculés (plus-values, quote-part...). La capacité d'autofinancement après frais financiers et impôts mesure l'ensemble des ressources internes générées par l'entreprise. Sans impact pour la trésorerie.

FLUX D'INVESTISSEMENT :

Calcul : Acquisitions nettes d'immobilisations (y compris cessions et dotations aux amortissements) – subventions d'investissement reçues – dividendes reçus – autres flux d'investissement. C'est la part de la richesse produite (valeur ajoutée) consacrée à l'investissement chaque année. Le flux d'investissement doit également être apprécié sur plusieurs années.

DISPONIBLE/PASSIF COURANT :

Calcul : Valeurs mobilières de placement + disponibilités/passif courant. C'est la capacité à faire face au passif exigible à court terme, avec une trésorerie immédiatement mobilisable. Elle est un indicateur de l'indépendance financière.

RATIO DE LEVIER FINANCIER (RATIO DE LEVERAGE) :

Calcul : (Total dettes bancaires et financières – disponibilités)/EBITDA. Durée théorique de remboursement de la dette financière nette, quelle qu'en soit l'échéance : elle indique la capacité de remboursement des dettes contractées.

DETTE FINANCIÈRE NETTE :

Calcul : Total dettes bancaires et financières – disponibilités. Il s'agit de la dette financière de l'entreprise retraitée de ses liquidités.

RATIO D'ENDETTEMENT (RATIO DE GEARING) :

Calcul : (Total dettes bancaires et financières – disponibilités)/fonds propres. Il met en évidence la solidité de la structure financière du groupe, au niveau de son bilan.

CONCLUSION ET REMERCIEMENTS

Conclusion

Cette étude dans toutes ses composantes souligne l'importance cruciale de la coopération dans la filière vitivinicole. La coopération joue un rôle essentiel en tant que facteur de cohésion et de régulation, particulièrement pendant les périodes de crise. Elle est fermement attachée au maintien d'un tissu local de producteurs, qui non seulement préserve le caractère unique de leurs terroirs, mais protège les spécificités locales, souvent au détriment d'une rentabilité immédiate.

La coopération vitivinicole a été un moteur de progrès. Grâce à l'investissement collectif, elle a su créer et maintenir une dynamique positive, à la fois dans la production et la commercialisation. Par ses racines profondes dans les territoires, la coopération viticole peut capitaliser sur ses liens locaux pour faire de ses produits et de ses terroirs de véritables ambassadeurs. C'est là un avantage compétitif en faveur de l'ensemble de la collectivité.

Face aux crises successives, aux défis posés par les changements climatiques et à l'évolution constante de la conjoncture, la coopération viticole se doit d'être proactive. Elle doit anticiper les changements de comportement et de société tout en continuant de produire des vins qui sauront séduire les consommateurs de demain.

Cette première monographie, qui analyse l'évolution des caves coopératives sur quatre années, met en lumière un mouvement de regroupement au fil des ans. Les fusions et les absorptions ont permis de consolider un modèle économique qui a fait ses preuves, tout en restant fidèle à l'attachement aux terroirs et aux territoires.

Encore une fois, la coopération viticole joue un rôle crucial dans la filière vitivinicole, tant en termes de cohésion sociale que de préservation des spécificités locales. Elle a su évoluer pour répondre aux défis contemporains tout en demeurant ancrée dans ses traditions. Elle est un acteur essentiel et une promesse d'avenir pour l'ensemble de la viticulture.

Remerciements

Nous tenons à remercier vivement les différents contributeurs de ce document : La Coopération Agricole section Vignerons Coopérateurs, les membres de la Section Économique et Financière du HCCA, le Crédit Agricole et FranceAgriMer. Leurs expertises, leurs apports analytiques et leur investissement dans la réalisation de cet Observatoire Économique et Financier édition spéciale de la filière viticole ont été essentiels.

Nos remerciements vont également à toutes les coopératives et unions ayant transmis, dans les délais, leur Dossier Annuel de Contrôle (DAC) complet. C'est ainsi que le HCCA est en mesure de produire des synthèses fiables et utiles pour les coopératives elles-mêmes, ainsi que pour la connaissance et la reconnaissance du modèle coopératif agricole.

Nous tenons également à exprimer notre gratitude envers nos différents partenaires qui ont soutenu cet observatoire, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à sa réalisation.

Merci pour votre engagement et pour avoir fait de cet Observatoire Économique et Financier, édition spéciale de la filière viticole, une première étape réussie qui augure de nouvelles publications.



1ÈRE ÉDITION - OCTOBRE 2023

Nos publications sont également disponibles en ligne :
www.hcca.coop

HCCA
Haut Conseil de la Coopération Agricole


LA COOPÉRATION AGRICOLE
VIGNERONS COOPÉRATEURS